



mont de marsan

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT DE MARSAN

PROCES-VERBAL de la réunion du mardi 01 avril 2025 à 18h00

Sommaire

Liste des présences	2
Rappel de l'ordre du jour	3
Ouverture de séance	4
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE	4

Liste des présences

Le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan s'est réuni le mardi 1er avril 2025 à 18h00 sous la présidence de Charles DAYOT,

Nombre de conseillers élus : 35

Nombre de conseillers présents : 30

Nombre de conseillers représentés : 5

Nombre de conseillers absents : 0

Membres présents : Monsieur DAYOT, Monsieur BAYARD, Madame BOURDIEU, Monsieur HEBA, Madame GASS, Monsieur CHAUVIN, Monsieur DE MARNIX, Madame PICQUET, Monsieur HOURCADE, Madame HARAMBAT, Monsieur BATBY, Madame BREQUE, Monsieur GOURDON, Madame DARTEYRON, Madame PLANCHENAU, Madame LAMAISSON, Monsieur ROUFFIAT, Madame GAZO, Monsieur EYRAUD, Madame LEBLANC, Monsieur LAMSIKA, Madame BANCON, Monsieur ARA, Monsieur Mathis CAPDEVILLE, Monsieur BACHE, Madame LATRABE, Monsieur DUTIN, Madame PIOT, Monsieur MINDE, Monsieur Jean-Noël CAPDEVILLE.

Procurations : Pascale HAURIE, Geneviève DARRIEUSSECQ, Nathalie GARCIA, Pierre MERLET-BONNAN, Jean-Baptiste SAVARY.

Rappel de l'ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DECISIONS PRESENTEES :

DOSSIERS PRESENTES :

- **Point 1 -DEL20250401-056** Débat d'orientations budgétaires 2025.
- **Point 2 -DEL20250401-057** Acceptation de l'offre de concours formulée par le Stade Montois Omnisports en vue de la réalisation de la couverture de courts de tennis à la Plaine des Sports Camille Pédarré - modification.
- **Point 3 -DEL20250401-058** Mise à jour du tableau des effectifs.
- **Point 4 -DEL20250401-059** Adhésion au service de "remplacement" du Centre de Gestion des Landes.
- **Point 5 -DEL20250401-060** Adhésion à la convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de Gestion des Landes.
- **Point 6 -DEL20250401-061** Signature d'un protocole transactionnel pour la prise en charge de travaux sur réseau d'assainissement.
- **Point 7 -DEL20250401-062** Consultation menée par la Préfecture sur le dossier ICPE déposé par la société Eco Traitement du Marsan à SAINT-AVIT - avis du Conseil Municipal.

Ouverture de séance

Le quorum étant atteint, Charles DAYOT ouvre la séance.

❖ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Monsieur le Maire : Est-ce que sur le PV du 4 mars vous avez des remarques ou des choses qu'il faut reprendre ?

M. J-N CAPDEVILLE : Oui ce n'est pas une remarque mais un suivi de dossier lors de mon intervention sur les vacances commerciales au Cœur de Ville. M. CHAUVIN avait conclu ses propos en disant « *je vous assure que je ferai avec M. COUTY quelque chose de très exhaustif et je vous en enverrai un compte-rendu au prochain Conseil Municipal* ».

À ce jour, je n'ai rien reçu et ça n'a pas l'air d'être à l'ordre du jour du Conseil Municipal donc nous sommes toujours demandeur, si c'est un oubli. Merci.

Monsieur le Maire : Avant de passer la parole à Gilles CHAUVIN, est-ce qu'il y a d'autres remarques sur le procès-verbal ?

M. ARA : Oui Monsieur le Maire merci, excusez mon retard. Sur le procès-verbal je ne sais plus de quelle page il s'agit, j'ai dit une chose inexacte la dernière fois que j'aimerais pouvoir corriger. C'était sur le coût des travaux des Berges, j'étais interpellé par notre collègue Philippe EYRAUD et comme j'avais le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sous les yeux, j'ai tapé juste dans la barre de recherches « berges » et j'ai vu écrit le coût des berges 6,7 millions d'euros, c'est effectivement écrit page je ne sais plus combien.

Mais c'était entre 2012-2017, il y avait eu des travaux avant donc le coût total des Berges a été de 9 800 000 euros TTC soit 8 millions d'euros HT à comparer aux 17 millions d'euros HT du Musée dont on parlait.

Je veux que ce soit clair parce que j'essaie toujours de dire la vérité, merci.

Monsieur le Maire : Il y a d'autres remarques sur le PV ? Gilles une réponse peut-être ?

M. CHAUVIN : Oui Monsieur CAPDEVILLE en effet vous m'aviez interpellé sur un chiffre de vacance commerciale lors du dernier Conseil, je vous avais dit que je vous donnerai des chiffres ce soir non pas par écrit mais par voie orale parce que ce n'était pas prévu au Conseil de ce soir de façon formelle donc j'ai en effet recalculé avec les collègues de l'OTCA M. COUTY en particulier. Moi-même également j'ai refait un tour de ville ce qui m'a permis de marcher dans cette jolie ville de Mont de Marsan et de regarder quelles étaient les vacances commerciales. J'ai également pris l'avis d'un privé M. Benjamin MALATY qui a travaillé avec nous comme manager donc on a trois sources d'indicateurs sur les vacances commerciales. Ces trois chiffres confirment tout à fait ce que je vous avais dit, ce qu'on avait écrit dans le Débat d'Orientations Budgétaires. Et contrairement à ce que certains ont pu dire ou écrire je ne me suis pas pris les pieds dans le tapis pour vous donner ces chiffres en effet sur le parcours marchand sur 214 locaux on en a 21 vacants, c'est-à-dire 9,81%, sur les autres rues de Mont de Marsan 294 locaux 18 vacants, 11,34%, sur le Cœur de Ville on a 408 locaux et 40 vacant c'est-à-dire 9,28%. Ça c'est les chiffres de M. MALATY qui ont été mis à jour, que j'ai travaillé avec lui, j'ai regardé également rue par rue, commerce par commerce ceux qui étaient vraiment vacants parce que comme je l'ai dit la

dernière fois un commerce peut sembler fermer mais en fait il n'est pas vacant, parce qu'il peut y avoir des travaux, il peut y avoir des repreneurs et c'est vraiment l'Office de Tourisme et du Commerce qui nous donne ce chiffre, ce sont des chiffres précis. Vous avez par exemple le Crédit Lyonnais qui avait fermé pendant 15 jours il y a quelques années pour faire des travaux, si vous passiez devant vous pourriez dire il est vacant, or il ne l'était pas, ça c'est quelque chose de très précis.

M. Sylvain COUTY m'a envoyé hier soir également des chiffres qui correspondent exactement aux chiffres que j'ai trouvé avec M. MALATY dans un périmètre élargi, ce que l'on considère comme le périmètre à idée, sur 431 cellules commerciales, 44 vacantes c'est-à-dire 10,21% dans un périmètre restreint ce qu'on appelle le parcours marchand c'est-à-dire le centre-ville de Mont de Marsan Gambetta, Cordeliers et ainsi de suite. On a l'heure actuelle 217 cellules commerciales, 22 vacantes soit un taux de vacances de 10,14%.

Après j'ai également fait un taux rue par rue, si cela vous intéresse je pourrais vous le décrire ce soir mais j'aurais peur de lasser un petit peu, j'ai rue par rue le nombre de commerces vacants sur Mont de Marsan. Donc voilà les chiffres consolidés pour nous trois sources de moi-même, l'OTCA et M. Benjamin MALATY

M. DUTIN : Je me réjouis cher Gilles CHAUVIN qu'au bout de tant d'années vous ayez pris le soin de vous promener en centre-ville de Mont de Marsan et d'apprécier que nous nous trouvions dans une très jolie ville, très franchement, un montois ne pourra jamais dire l'inverse. Tout est subjectif sur la façon dont on continue d'embellir ou pas la ville. Je suis absolument preneur. J'adore l'oralité, mais je suis un peu étonné et je souhaite être rendu destinataire, peut-être avec d'autres personnes autour de cette table, très précisément des trois sources, étant précisé que - et j'avais compris la démarche de Jean-Noël CAPDEVILLE de se promener en centre-ville - j'adore votre source, Monsieur CHAUVIN, mais peut-être qu'elle manque d'objectivité.

J'aimerais avoir accès à des sources totalement neutres et totalement objectives. La vôtre, celle de Monsieur COUTY, etc., tout cela fait que les chiffres que vous nous donnez, je les conteste. Donc, pour que l'on puisse clore le sujet, au lieu d'évoquer oralement des chiffres que vous seul avez sous les yeux, tout simplement dans le cadre de la clarté, mais c'est vrai que la clarté n'est peut-être pas l'apanage des propos que nous tenons autour de cette table, dans le cadre de la clarté, je suis intimement convaincu que vous satisferez à ma demande.

M. CHAUVIN : Monsieur DUTIN, pour vous répondre sans polémiquer, ce ne sont pas des chiffres subjectifs. Peut-être que les miens pourraient l'être si je faisais du mauvais esprit. Les chiffres de Monsieur COUTY qui est un agent de la fonction publique territoriale, qui est en devoir de donner des chiffres véridiques, non. Vous les aurez, il n'y a aucun problème. Vous ne pouvez pas contester la véracité des chiffres. Les miens peut-être, mais ceux de Monsieur COUTY et ceux de Monsieur MALATY, non. Les chiffres que je vous ai donnés ce soir, vous les aurez rue par rue. Je vous les ferai parvenir, mais ils sont incontestables à mon sens, au moins les deux qui n'émanent pas de moi. J'ai les mêmes, mais je me permets de me retirer. J'ai travaillé sur ce qu'on dit Monsieur MALATY et Monsieur COUTY. Je n'ai pas refait un listing et je suis tombé d'accord avec leurs chiffres. Cela peut bouger d'un ou deux en fonction des journées, mais cela ne bouge pas le taux global de façon majeure. Vous aurez les chiffres sans aucun problème.

Quant à se promener en ville, je fais mes courses tous les matins. Tous les matins, je me promène en ville et je suis très content de me promener dans cette ville qui est magnifique et que nous avons embellie depuis de nombreuses années. C'est évident et c'est une très belle ville. Merci Monsieur DUTIN.

M. DUTIN : Je ne vous y ai pas croisé beaucoup le week-end, mais par contre, vous me dites qu'on ne peut pas contester un certain nombre de chiffres. Encore faut-il que nous ayons les chiffres et encore faut-il que nous ayons précisément connaissance des périmètres qui sont utilisés puisque la variabilité des périmètres permet aux chiffres d'évoluer en fonction. Vous dites qu'on ne peut pas contester les chiffres. Rien n'est pas contestable. Rien.

Monsieur le Maire : Est-ce que quelqu'un d'autre voulait s'exprimer ?

Mme GAZO : Je voulais juste, avant que Monsieur DUTIN ne le demande également, dire qu'il est souvent posé des questions, il est demandé des chiffres et ce n'est jamais écrit. Monsieur Jean-Noël CAPDEVILLE a posé la question lors du dernier Conseil Municipal. On nous dit : « Je ne vous le fais pas aujourd'hui » et c'est toujours à l'oral. Il est un peu compliqué de ne pas voir les données écrites. C'est pareil quand on parle du fonctionnement du Musée. On y reviendra, j'imagine. On est tous des élus et on a besoin d'avoir des choses écrites que l'on puisse regarder tranquillement. Je trouve dommage à chaque fois que ce soit fait oralement. En plus, cela peut nous lasser parce qu'on ne suit pas de la même façon que si on a le papier écrit.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 04/03/2025.

❖ APPROBATION DES DECISIONS PRISES

Est-ce qu'il y avait des remarques sur les décisions ?

M. DUTIN : C'est la décision 2025/03-0040 qui concerne la désignation d'un avocat dans le cadre d'une assignation. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus puisqu'il est mentionné qu'il s'agirait d'une assignation aux fins de désigner un expert ?

Je n'ai pas très bien compris le sens de ce qui est sollicité et finalement, je n'ai pas très bien compris ce qui nous est reproché et pourquoi la Ville de Mont de Marsan a été attraitée.

Monsieur le Maire : C'est lié à la Clairtienne. On va vous répondre.

M. Mathis CAPDEVILLE : Si je peux me permettre. Il s'agit d'un référé 145 conservatoire qui a été fait par la Clairtienne qui assigne la Ville de Mont de Marsan, puisqu'on est propriétaires de parcelles alentour, d'un référé conservatoire pour conserver ou établir des preuves dans le cadre d'un litige potentiel futur.

M. DUTIN : Je vous remercie, Monsieur CAPDEVILLE, de ces précisions. Nous aurons peut-être un jour l'occasion de débattre devant un tribunal. Je sais ce qu'est un référé conservatoire 145. Peut-être que chacun ne le sait pas et qu'il n'y a que nous deux qui nous sommes compris.

En réalité, dans le cadre de cette procédure, la question que je me pose, c'est pourquoi la Clairtienne met en cause la Ville de Mont de Marsan. Est-ce que cela signifie que les opérations de démolition qui seraient celles de la Clairtienne fragiliseraient des bâtis qui sont contigus ? Dans le cadre d'un référé conservatoire 145, il faut indiquer le sens de l'action qui sera intentée au fond. C'est aussi du droit. Je voulais avoir quelle était la finalité de l'opération de la Clairtienne. Est-ce qu'il pourrait nous être demandé d'avoir à conforter les alentours par rapport à ces terrains ?

Il est peut-être regrettable, dans le cadre de ces communications - je viendrai tout à l'heure sur

des protocoles transactionnels – que l'on n'ait pas le document qui va bien avec, c'est à dire une copie de l'assignation. Cela aurait permis d'éviter de perdre du temps en début de Conseil parce que nous aurions eu l'occasion de la regarder et d'essayer peut-être de comprendre ce dont il retournait.

M. Mathis CAPDEVILLE : Je n'ai pas eu l'assignation sous les yeux non plus. Donc, je ne sais pas exactement de quoi il s'agit.

Monsieur le Maire : À mon sens, on n'est pas aujourd'hui dans une procédure contentieuse, mais dans une procédure où la Clairsienne veut se couvrir au cas où il y ait des dommages collatéraux.

M. DUTIN : Dès lors qu'il y a une procédure judiciaire, on est dans le domaine contentieux. On n'est pas hors contentieux. On n'est pas dans l'amiable. On est dans la volonté de désigner un expert judiciaire pour faire un certain nombre de constats. Cela veut dire qu'il y a un certain nombre de difficultés qui se posent. Je ne pense pas que la Clairsienne aurait pris le soin elle-même de payer un avocat et d'exposer des frais si tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes. Je souhaiterais avoir là aussi communication de ce document.

Monsieur le Maire : On me dit que c'est par rapport au voisinage privé. Je pense qu'il doit y avoir une ou deux maisons qui sont collatérales et c'est pour se donner toutes les garanties au cas où il y aurait un dommage sur les murs mitoyens. Au moment où on se parle, il n'y a pas de contentieux.

M. DUTIN : Est-ce que cela signifie, puisque la Ville de Mont de Marsan est mise en cause et que vous parlez de contentieux privé avec des voisins qui sont des tiers, que si jamais il y avait des difficultés par rapport à ces tiers ou à ces voisins, que la Clairsienne pourrait venir nous reprocher d'avoir mis à disposition un terrain qui implique un certain nombre de difficultés ? C'est ma question.

Monsieur le Maire : A ce stade-là, je n'ai pas la réponse. Il me semble que non, mais je n'ai pas la réponse formelle. Laissez-nous le temps de vous la formuler.

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Nous avons pris connaissance des décisions.

Je ne reviens pas sur la vacance commerciale et les chiffres que l'on donne à l'oral ou à l'écrit. Il va y avoir un écrit puisqu'il y a un enregistrement de ce qu'on est en train de se dire.

On a le parcours marchand. 21 locaux sur 214. (00 :19 :11) 18 sur 194 et 40 locaux vacants sur 48.

En ce qui concerne les études, sur une des pages du premier rapport, il y a une étude Codata qui est à la page 9. C'est une étude qui nous a été communiquée comme chaque année. On a les journées Cœur de ville qui sont parrainées par la Banque des Territoires dans le cadre des 222 villes moyennes à taille humaine. Dans cette étude qui date de 2023 - là où je vous rejoins, c'est que les chiffres peuvent varier très rapidement sur des petits nombres -, on voit que la Ville de Mont de Marsan est dans le Top 10 des villes « Action Cœur de Ville », c'est à dire des 220, ayant enregistré la plus forte baisse de vacance commerciale sur la période donnée entre 2018 et 2022.

Cette étude-là n'est pas une invention, ni de Charles DAYOT, ni de Gilles CHAUVIN. Elle mérite d'être affinée par des visites de terrain, ce qui est fait par nos agents, de façon à l'actualiser. Ce que l'on peut voir, c'est que la vacance commerciale a très fortement diminué et ce que l'on vous dit, c'est qu'au début de l'Action Cœur de ville, la vacance commerciale était à 20% et qu'aujourd'hui elle est aux alentours de 10%. Parfois, c'est au-dessous de 10, parfois au-dessus. Il suffit qu'il y ait 3 ou 4 commerces qui ferment, 3 ou 4 qui ouvrent et cela fait varier le taux. Cette étude est une étude indépendante qui a été présentée aux 222 villes, à Angers cette année,

et j'y étais, qui sont dans le dispositif « Cœur de Ville ». On voit bien que l'on est dans une étude qui est complètement neutre.

On vous enverra cela avec dans le secteur la localisation place Jean-Jaurès, Pyrénées, Sadi Carnot, Boulevard de la République, Place Saint-Roch... C'est rue par rue. Ce n'est pas un problème. En même temps, ce sera dans un écrit qui sera publié dans le prochain relevé. Après, on peut aller compter un par un les commerces, si vous le voulez. Je suis à votre disposition.

M. Jean-Noël CAPDEVILLE : Quand j'ai demandé cette réponse, je ne pensais pas avoir à réintervenir. Monsieur DUTIN l'a fait et c'est très bien, mais je vais réintervenir pour dire que, si vous vous souvenez de mes propos, je disais que quand je côtoyais des citoyens montois, ils me disaient : « Le Cœur de Ville en termes de commerces, on a l'impression qu'il se délite de plus en plus. » Fort de vos dires, je répondais : « La municipalité annonce 10% de postes vacants », ce qui n'est peut-être pas un chiffre très inquiétant.

J'ai pris soin de me balader dans les rues. Je vous ai donné tous les noms de rues que j'ai visitées et que j'ai comptées. J'arrive à un chiffre de 20%. Il est sûr qu'il y a peut-être des commerces, et j'en prends note, qui sont en cours de rénovation, etc., mais ce que j'attendais de vos chiffres... Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais on n'a pas les mêmes bases. Quand vous me parlez du parcours marchand, du Cœur de Ville, du périmètre qu'a donné l'AID, c'est totalement différent. Ayons les mêmes bases et on pourra discuter et constater les choses simplement. Merci.

Monsieur le Maire : Si vous avez une étude, on est preneurs, Monsieur CAPDEVILLE.

M. Jean-Noël CAPDEVILLE : Je vous ai donné les noms de rues que j'ai visitées et de visu, comme l'a fait Monsieur CHAUVIN, j'ai vu des commerces fermés et j'avais rajouté que certaines artères se sauvaient dans le nombre grâce à des restaurations rapides, des tatoueurs, etc. Ayons les mêmes bases, ayons des chiffres clairs et à partir de ce moment-là, on pourra avoir une discussion constructive.

M. CHAUVIN : Merci Monsieur CAPDEVILLE. Je ne mets pas du tout en doute votre honnêteté dans le calcul des chiffres. Absolument pas. De ce côté-là, vous avez fait votre job de Conseiller Municipal et c'est très bien.

Je vous propose que l'on se rencontre demain ou après-demain, que l'on regarde nos chiffres et je vais passer les chiffres que je possède à tous les Conseillers Municipaux. On pourra discuter de périmètres. En effet, les périmètres changent. J'en ai trois qui sont différents. Il n'est pas facile de discuter, mais tous les chiffres que j'ai concordent à dire que l'on est entre 9 et 11%. On prend rendez-vous et on se voit tous les deux, et avec d'autres personnes qui le veulent, et on regarde nos chiffres rue par rue. Il n'y a aucun problème pour moi. La transparence est totale, je pense, des deux côtés.

Soyez assuré que je ne mets pas en doute votre parole. C'est clair.

Monsieur le Maire : Nous avons pris connaissance du PV et des décisions.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée. Il doit donc se concevoir comme un outil pédagogique associant la majorité et la minorité.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux. Le premier objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif. Le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité. En outre, un troisième objectif a été ajouté par l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « Loi NOTRe » a par ailleurs modifié les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

M. HOURCADE : Merci Monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Cette deuxième version du ROB nous a permis d'ajouter des nouveaux documents, avec en particulier les chiffres arrêtés de 2024 et les projections jusqu'en 2026, qu'il s'agisse des chiffres consolidés du budget principal et des budgets annexes, ou de la Ville seule. Vous avez pu également trouver les AP-CP rectifiées pour l'année 2025 et AP-CP, en particulier du Musée avec l'échéancier dont on a discuté en commission des finances sur les deux phases.

Sur la dernière ligne, il y a le reste à charge pour la Ville. Vous avez également pu avoir des éléments d'ordre RH qui n'étaient pas dans la première version.

Je voulais juste préciser que sur les RH, on avait eu des petites différences la dernière fois entre le DOB et le rapport Egalité hommes-femmes. Je voulais juste vous préciser que sur le DOB, les chiffres ne concernent que la Ville et le budget principal de la Ville, et sur le rapport Egalité hommes-femmes, il s'agissait du budget principal et des budgets annexes.

Donc, les RH du rapport Egalité hommes-femmes incluaient les effectifs des PFM, de la Régie des fêtes. C'est pour cela que l'on arrivait à cette différence qui n'était pas concordante entre les deux états.

On avait également un état qui avait posé problème sur le tableau des recrutements. En fait, il faut lire ce tableau comme étant le nombre de recrutements qui ont été lancés par la cellule recrutement. Par exemple, à la police on recrute un policier une première fois en mars. C'est infructueux et on le relance en juin. C'est infructueux et on le relance en novembre. Cela fait 3 recrutements, peut-être pour 0 poste à la fin de l'année, mais c'est juste pour faire état du nombre de dossiers qui ont été lancés par la cellule RH.

En termes d'atterrissage 2024, on arrive sur le budget principal à une épargne nette de 818 000 € par rapport à un budget voté l'année dernière en 2024 qui faisait état d'une épargne nette à - 1 022 000. Cette différence de l'ordre de quasiment 2 millions d'euros s'explique en partie par des efforts d'économies qui ont été réalisés sur le chapitre 011 et des reports de recrutements qui se sont effectués plutôt sur 2025, ce qui a généré sur 2024 des différences par rapport au budget prévisionnel du 012. Il faut aussi noter que nous avons mené une action de rattachement des dépenses à l'exercice, ce qui nous a permis sur la section de fonctionnement, et en particulier sur les charges à caractère général, d'avoir une vision plus claire des postes qui étaient en jeu.

Concernant les investissements, l'amélioration de l'autofinancement nous a permis de n'emprunter que 4 millions d'euros sur les 8 qui avaient été budgétés.

Je vais peut-être m'arrêter là parce que je pense que vous avez des questions.

Monsieur le Maire : On peut lancer le débat.

M. ARA : Vous m'excuserez de ne pas vous regarder, on a le soleil en plein visage. Donc, je vais baisser la tête, non pas par état d'esprit... Vous voyez, Monsieur DUTIN, la dernière fois c'était vous, rappelez-vous, je vous avais fermé le rideau...

Merci Monsieur le Maire, merci Christophe HOURCADE pour ces quelques éléments, notamment sur les RH, qui vont mieux en les disant puisque ce n'était pas écrit comme cela. Donc, c'est très bien.

Je voudrais revenir en un mot sur pourquoi nous sommes là ce soir. On a eu (Coupure micro) ... qui préparent parfaitement les documents d'orientations budgétaires, qui font tous les tableaux nécessaires qui sont les mêmes d'une année sur l'autre et qui les transmettent, qui savent ce qu'est un document d'orientations budgétaires, et je veux que les montois sachent qu'ils font bien leur travail. Ce n'est pas de leur faute si les documents disparaissent entre la transmission et le moment où ils arrivent en Conseil Municipal. Ils font leur travail comme tous les ans. Les tableaux se mettent à jour automatiquement et cette année, il en manque des dizaines. C'est le premier point, mais ce n'est pas eux qui ont choisi de les enlever.

On a eu une commission des finances mercredi dernier. J'allais dire que l'on n'avait pas eu de compte rendu, mais on l'a eu il y a trois minutes avant la séance pour ceux qui l'ont ouvert. À cette commission des finances, on a eu pas mal de débats et j'ai demandé deux choses. D'une part qu'il y ait des corrections sur les erreurs qui ont été faites dans le premier document. J'ai fait une erreur sur les berges et je l'ai dit. Quand on fait une erreur et qu'on la maintient dans un document, cela s'appelle un mensonge.

On a eu un débat sur l'endettement, et sur la phrase indiquant que la Ville aurait été endettée très fortement, puis désendettée de 11 millions d'euros, je vous le redis, c'est un mensonge. Il y a eu un transfert d'endettement. On l'a dit en commission des finances ; personne ne l'a contesté et pourtant, vous avez continué à le dire, à l'écrire et à le faire distribuer par vos élus montois. C'est faux. Ces 11 millions d'euros sont du transfert d'endettement, c'est-à-dire que c'était dans la poche gauche et que c'est passé dans la poche droite. Si je reprends le crédit de votre maison, vous allez me remercier, mais si je vous dis que tous les mois, vous devez me verser la somme correspondant au remboursement, vous n'allez pas me remercier. Ce n'est pas du

désendetttement, mais du transfert.

La réalité, c'est que vous avez endetté la Ville. Elle est aujourd'hui plus endettée de 3,5 millions d'euros qu'elle ne l'était en 2017. C'est factuel. Trois mensonges.

Le deuxième mensonge est sur les investissements. Vous nous dites : « On a continué à investir plus. » C'est faux. Le tableau des dépenses d'investissement qui apparaissait tous les ans n'y est plus cette année. Pourquoi ? Parce que les investissements depuis 2020 ont baissé de 30%. C'est factuel, mais vous avez continué à dire le contraire.

Sur le personnel, cher Christophe, ce que je dis, c'est que je conteste juste le troisième mensonge qui est de dire : « On a réduit les équivalents temps pleins parce qu'on a très bien géré. » C'est faux. Ils ont augmenté. La masse salariale augmente, les ETP augmentent, les emplois augmentent. C'est factuel. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder l'additif que l'on a où on voit l'évolution de la masse salariale qui augmente. Elle a augmenté entre 2020 et 2024 au CA de 16,4%. 16,4% d'augmentation de la masse salariale. Vous nous avez dit que c'était parce que le GVT, etc. La Ville de Dax à côté de nous : 11%. 5 points de plus chez nous. Vous dites que vous gérez mieux qu'ailleurs. C'est faux.

J'y tiens parce que la Ville de Dax ne parle pas du passé. Nous, on en parle, mais vous mentez pour attester le fait que c'est formidablement bien géré. Si tous nos ratios s'amélioraient, on ne serait pas en réseau d'alerte.

Je tiens à la vérité du débat démocratique. Sur l'endettement, c'est faux. Sur l'investissement, c'est faux. Sur les ETP, c'est faux. Personne ne l'a contesté en commission des finances parce que ce sont des chiffres. C'était pour le passé.

On a eu le compte rendu sept minutes avant la séance. Il y a plusieurs problèmes sur cet additif. Le premier, c'est qu'il y a des erreurs. Je l'avais relevé et cela a été corrigé, il y a des erreurs sur les dépenses de fonctionnement. Il y a 1 million d'euros d'erreur sur les dépenses en 2023.

Ensuite, sur le document que vous nous présentez, il y a également des erreurs. Il y a des erreurs sur l'emprunt, sur la prospective d'emprunts, des erreurs sur la prospective d'investissements. Ce ne sont pas des petites erreurs.

Pour l'année 2025, vous nous dites : dépenses d'équipements globales Ville + budgets annexes : 7 779 000. Si vous tournez juste la page et que vous additionnez les autorisations de programmes, on arrive à 10 225 000. Pour 2025, il y a 2,5 millions d'euros d'écart entre la page 1 et la page 4.

Ensuite, vous nous expliquez que l'emprunt des budgets annexes et du budget Ville sera le même : 4,2 millions d'euros d'emprunt en 2025. Sauf que vous rajoutez 3 millions d'euros d'emprunt sur la géothermie, mais cela n'apparaît pas. Cela apparaît dans le BP que l'on va voter la fois d'après, mais pas ici. On n'est que sur la première page et sur des erreurs factuelles de plusieurs millions d'euros.

Ensuite, vous faites des hypothèses. On rappelle à quoi sert un DOB. Un DOB sert à donner des orientations budgétaires, c'est-à-dire à parler de l'avenir et à parler de nos finances dans les années qui viennent. Vous ne nous aviez pas donné d'atterrissage financier en 2025 et 2026. C'est juste ce qu'on vous demandait. Là, il y en a. Le problème, c'est que vous l'avez bâti avec des hypothèses qui sont fausses. Vous nous dites que vous basez vos recettes sur une augmentation des bases fiscales de 4% en 2025. Il se trouve que les bases fiscales en 2025 vont augmenter de 1,68%. C'est l'Etat qui décide ; il n'y a pas de suspense. Toutes les Villes de France font leur DOB sur une base de 1,68%. Nous, on fait +4%.

Je pourrais égrener la liste, mais en deux mots, quand on fait un budget prévisionnel dans une

entreprise, une association, un ménage, une mairie, quand vous surestimez les recettes et que vous sous-estimez les dépenses, c'est toujours le même résultat : c'est le mur.

Je vais faire un trait d'humour. Monsieur CHAUVIN, la dernière fois, vous nous avez parlé de « *La Cité de la Peur* ». C'est un très bon film. Les jeunes générations ne savent pas ce que c'est. Il se trouve qu'en prenant de l'âge, je l'ai vu. « *La Cité de la Peur* » était un film comique. C'était une série de meurtres et où les gens disaient : « Tout va bien, il ne va rien se passer », mais on se fait quand même tuer à la fin. À la fin de chaque crime, le meurtrier mettait une lettre O,D,I,L,E et on se demandait ce que cela pouvait bien vouloir dire.

Je vous pose la question, quand on a un rapport de la DGFiP, quand on a les chiffres de la Chambre Régionale des Comptes, quand on a les chiffres du Compte Administratif où tout le monde dit la même chose, qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire ? Peut-être que les chiffres ne sont pas les bons ; ce que l'on veut nous faire croire n'est pas la réalité.

Je vais vous donner une autre référence. C'est cauchemar en Mairie. Le Philippe Etchebest des collectivités locales verrait cela... Un DOB qui n'est pas valablement fait. Des chiffres faux, très faux de plusieurs millions d'euros. Des projections surestimées ou sous-estimées sur les dépenses. Franchement, c'est invraisemblable. Ce qui est d'autant plus invraisemblable, c'est qu'aujourd'hui, riche journée pour notre adresse e-mail – Monsieur BACHE, je ne sais pas si vous avez reçu des mails aujourd'hui ; moi, j'en ai reçu -, on a reçu le projet de BP 2025 par la commission des finances. Là, dans les projections, on a une épargne nette négative de 500 000 € alors que vous nous dites qu'elle est positive pour 2025. C'est un truc de dingue. On a des prévisions d'augmentation des bases de 1,7% alors que vous dites que ce sera 4%.

En fait, vous faites croire à vos élus pour qu'ils en soient convaincus que tout va bien pour que l'on puisse voter les yeux fermés. C'est factuellement faux et tout le monde a accès aux chiffres. Sur l'exécution, on verra au compte administratif. Je n'ai pas pu tout lire cet après-midi parce que cela fait beaucoup de pages. Dans vos projections budgétaires, même en bidouillant les recettes et les dépenses, vous n'arrivez pas à donner de l'air. Vous êtes à 11 000 € d'épargne nette positive. Je rappelle qu'au BP qui parle de la même chose, on a été à -480 000 €. Même après 8 ans de gestion, vous n'arrivez pas à donner de l'air.

Je vous le redis, nous sommes un peu en positif cette année pour deux raisons. D'abord parce qu'on a augmenté les impôts et ensuite parce qu'on n'a pas investi. On le verra au compte administratif. On n'a pas réalisé les investissements prévus. Quand on augmente les impôts et qu'on n'investit pas, il y a un problème. Et on nous explique qu'on va lancer le plus grand projet qui ait jamais été porté. C'est pile le bon moment. Là aussi, cauchemar en mairie.

Il y a un an jour pour nous, nous étions ici et vous nous expliquiez, Monsieur le Maire, que pour le Musée, on allait avoir 70% de taux de subventions. C'était le 11 avril dernier et au mois de mai. Vous me sortiez un benchmarking avec 24 exemples. Je vous disais qu'il n'y avait pas un exemple de vrai. Evidemment, je faisais du catastrophisme, je bataillais, etc. Aujourd'hui, on a des projections où, au maximum, on aura 50% de subventions. Ce ne sera pas 70. Sur 17 millions d'euros, 20% d'écart, cela fait juste 3,4 millions d'euros. C'est un détail peut-être. On nous expliquait que l'on allait avoir un reste à charge de 6 millions d'euros. En fait, ce sera 8,7 au mieux parce qu'il y a trois catégories de subventions : celles que l'on a, celles que l'on nous a dit que l'on aurait et celles qu'il faut aller chercher. On lance un projet majeur alors qu'au moment où l'on se parle et d'après les informations que j'ai, le reste à charge pour la Ville est de 11,4 millions d'euros et les subventions dont on est sûrs sont de 33%. On nous avait dit 6 millions d'euros et 70% et que l'on en parlerait. On ne parle de rien. On lance les travaux alors que l'on n'a pas les coûts de fonctionnement... Tu as raison, Philippe, tu les avais donnés la dernière fois ; je les ai retrouvés au PV, mais s'il faut relire les PV pour retrouver les éléments, excusez-moi, c'est quand

même compliqué. Et on y va alors que cela va nous coûter deux fois plus cher que prévu, mais cela ne change rien. Entre temps, on est passé en réseau d'alerte, mais cela ne change rien.

Je suis très inquiet et il y a une petite musique qui s'installe qui est : « Oui, mais il n'y a pas de baguette magique, on ne peut pas faire autrement. » Si, il y a plein de mairies qui font autrement. Je regardais le DOB de Dax. Ils se désendettent. Ils investissent plus. Ils n'augmentent pas les impôts et leur capacité de désendettement diminue. Nous, on ne saurait pas le faire. On l'a fait. Il suffit d'avoir un fonctionnement normal et sain.

Je vous redis ce soir que ce DOB est très lacunaire. Ce n'est pas marqué au procès-verbal, mais j'ai demandé beaucoup de documents en plus. Vous m'en avez remis un, mais pas les autres. Où sont les perspectives de dépenses de fonctionnement ? Il n'y a que les recettes. Où sont les perspectives d'endettement ? Comment va évoluer notre dette ? On va lancer 17 millions d'euros de travaux. Il n'y a pas de perspective d'endettement. Magique. Quelles sont nos perspectives fiscales ? On n'augmente pas les taux. On n'augmente ni l'endettement, ni les taux. C'est une blague ! Quelle est l'évolution de notre capacité de désendettement ? Ce sont des chiffres basiques qui sont dans tous les DOB que l'on avait tous les ans. Cette année, ils ne sont plus là. Pourquoi ? Parce que vous ne voulez pas que l'on sache la réalité.

Je le dis à vous élus, je sais que je vous agace énormément, mais il ne veut pas que vous le sachiez, tout simplement. Ces documents existent. Je les ai demandés en commission des finances. On ne me les donne pas, on ne vous les donne pas. Pourquoi ? Je vous remercie.

M. DUTIN : Merci de me donner la parole. Deux propos liminaires avant de formuler quelques observations sur le document que vous nous avez remis. Le premier propos liminaire va faire chorus à ce qui vient d'être indiqué et ce, sans démagogie aucune. Que les choses soient extrêmement claires et je ne doute pas une seule seconde que les services de la Mairie aient travaillé extrêmement correctement, comme ils le font au fur et à mesure des années. Il n'y a qu'un problème de portage politique. C'est ce qui avait été remis en cause la dernière fois puisqu'à partir de données brutes, je serais tenté de dire efficaces, il y a ensuite la présentation que l'on peut en faire, les omissions que l'on peut y apporter et lorsqu'il avait été indiqué que nous avions affaire à de la propagande, oui sur des documents qui sont correctement donnés par les services, ensuite c'est le portage politique qui fait défaut et qui était manifestement dans l'omission. C'est la première observation.

La deuxième observation. Il n'est tout de même pas courant que l'on se retrouve là une deuxième fois. Je ne comprends pas au bout d'un moment que l'on n'arrive pas à dire : « Je me suis trompé, c'était incomplet. » Sur la convocation que vous nous adressez pour la réunion d'aujourd'hui, vous nous indiquez : « Dans le cadre de la préparation budgétaire, la volonté d'alléger la longueur du rapport d'orientations budgétaires a conduit à une présentation synthétique. »

C'est ahurissant. Vous venez justifier que ce sont vos oppositions qui empêcheraient de tourner en rond parce que nous avons uniquement demandé à ce que le ROB soit conforme aux dispositions du Code des Collectivités Publiques. C'est ahurissant.

Le Code des Collectivités Publiques ne vous demande pas de vous préoccuper d'alléger le débat. Le débat est nécessaire, démocratique et il faut qu'il ait lieu. Le ROB ne vous demande pas de procéder à une présentation synthétique. Le code des collectivités territoriales vous demande simplement de fournir aux élus que nous sommes les documents qui sont indispensables et nécessaires au bon débat et à la construction d'un budget, d'un budget aujourd'hui dont on sait qu'il est extrêmement important compte tenu des difficultés que rencontre notre collectivité. Et bien vous, vous persistez et vous signez en indiquant : « Voilà, non, non, je ne me suis pas trompé. Je voulais uniquement alléger et être synthétique. » C'étaient les deux observations liminaires.

Sur le fond, ce qui est assez ahurissant, c'est que tous les élus ne participent pas à la commission des finances. Les communications tardives à certains, c'est très bien, mais d'autres ne les ont effectivement pas. J'ignore si cela fait trois minutes que le document a été adressé ; je vous crois sur parole, mais là aussi, c'est tout de même un peu fort de café. Peu importe.

Je vais m'en tenir dans le cadre d'un raisonnement, non pas en considérant ce que vous auriez dû nous fournir - on va pouvoir insister jusqu'à la Saint-Glinglin, on n'y arrivera pas - je vais me fier uniquement aux documents que vous nous avez fournis. Ces documents que vous nous avez fournis, qu'est-ce qu'ils nous disent ? Si on prend les programmes d'investissements et les engagements pluriannuels, on constate qu'au niveau culturel, en 2025 nous passons de 2 166 000 € à, en 2026, 5 411 000 €. Evidemment, l'impact muséal est extrêmement important et explique pour partie cette augmentation.

Par contre, en regard – il faut tout de même que les uns et les autres en soient parfaitement conscients - il va y avoir des impacts sur un certain nombre d'autres postes parce que vous n'êtes pas magicien. La magie, je sais comment vous allez la convertir. Vous n'êtes pas magicien et donc, concernant la voirie, de 1 263 000 € en 2025, nous allons la réduire de moitié avec un investissement à 634 000 € en 2026. Le Cœur de ville : 1 043 000 € en 2025. 180 000 € en 2026. Chacun fera les ratios. Urbanisme, foncier, même chose. On a des chutes vertigineuses et considérables concernant ces différents postes.

Pour le Musée, que les choses soient à nouveau dites et claires puisque le PV de débat est un écrit, notre groupe n'est pas opposé à la rénovation du Musée. Nous considérons depuis le début que notre Musée est un atout pour notre ville et qu'il faut donc le valoriser, mais pas comme cela, pas à ce rythme et pas avec des investissements qui ne bornent pas le chiffrage au niveau, certes, des investissements, mais surtout au niveau du fonctionnement. Et dans le cadre des documents que vous nous remettez, nous n'avons pas à nouveau les informations essentielles en la matière.

Tout à l'heure, Mathieu ARA mettait l'accent sur un point qui paraît essentiel et pour une fois, je suis d'accord avec lui, sur les subventions que vous attendez. Nous ne sommes plus aux 70% qui étaient attendus, mais tout de même encore à 50%. Vous nous indiquez qu'il y a un montant de subvention à hauteur de 8 200 000 €, soit la moitié du coût des 16 796 000 € qui sont prévus, mais vous n'en avez pas la certitude. C'est à dire que non seulement vous n'avez pas la certitude des 70, mais vous n'avez pas non plus la certitude des 50. Ce qui signifie donc que si les subventions attendues ne venaient pas pour x raison, il y a un risque que nous devions faire face à un autofinancement beaucoup plus important. Or, nous savons pertinemment qu'aujourd'hui nous sommes pendus à ce niveau-là et ce n'est pas l'opposition ou les oppositions qui l'indiquent, mais c'est ce fameux rapport qui serait ce rapport qui se trompe, le rapport qui serait à charge contre vous alors qu'il est établi en principe par des compétences objectives : le rapport de la DGFIP qui met l'accent sur notre capacité d'autofinancement qui est totalement obérée. Et ce projet du Musée, cela signifie qu'il va impacter les inscriptions pour les équipements et matériels techniques, négativement évidemment, qu'il va impacter les programmes de rénovation du patrimoine de la Ville qui vont diminuer et qui sont sans visibilité au-delà de 2025 pour les premiers et 2026 pour le second à hauteur de 500 000 €.

En même temps, il y a le problème de la dette. Les documents que vous nous transmettez ne nous renseignent pas sur l'évolution du stock de dette parce que vous ne voulez pas le faire. Vous ne voulez pas le faire et surtout, vous ne mentionnez pas - ce qui est pourtant essentiel en la matière - quel est l'impact du projet muséal sur l'encours total de la dette. C'est ce chiffre-là que nous voulions savoir. Est-ce qu'il faut avancer à marche forcée, à marche cadencée ou ralentir le pas ? Ce sont ces chiffres-là qui nous auraient permis de nous positionner en connaissance de

cause. Vous ne nous donnez que les montants du capital et des intérêts à rembourser.

Vous êtes parfaitement conscient que les choses en l'état sont radicalement impossibles. Tout à l'heure, je parlais de magie. Non, ce ne sera pas de la magie que vous allez faire, mais vous ne pouvez pas le dire en année préélectorale et vous le savez. Vous ne pouvez pas dire que les choses ne sont tenables qu'en augmentant les impôts ou en endettant encore plus notre collectivité en ayant recours à l'emprunt. En responsabilité, malheureusement, je ne vois pas par quel tour de passe-passe vous pourriez nous sortir de cette impasse sans avoir recours à ces expédients dont personne ne veut et les documents non communiqués, non transmis, édulcorés avec des omissions sont uniquement destinés, comme un écran de fumée, à masquer la réalité des chiffres qui étaient ceux de la DGFIP que nous validons et ceux que vous ne voulez pas effectivement nous annoncer très clairement parce qu'ils pourraient présenter un caractère effrayant.

En tout état de cause, ce que je me dis, c'est que cet investissement, qui est un investissement extrêmement lourd, ne nous permettra pas et ne permettra pas d'en réaliser d'autres aussi importants et en même temps et ce, sur plusieurs années. En conscience, vous bloquez et vous paralysez la possibilité de mettre en place, si ce n'est à prétendre, mais prétendre est chose aisée... il est très facile de dire que l'on se trompe et je suis sûr que vous allez nous reprendre pendant 1 heure en disant que l'on se trompe, que l'on n'a rien compris et que l'on est tous plus nuls les uns que les autres, mais tout cela est extrêmement facile et en tout état de cause n'apporte pas des solutions concrètes à ce qu'attendent les montoises et les montois, notamment de ce budget 2025 qui pourtant devait apporter des réponses et un apurement aux documents de la DGFIP.

Je ne sais pas si c'est panique en cuisine, mais en tout état de cause, peut-être que je ne m'étais pas tant trompé que cela en indiquant que la précédente mouture de ce DOB était tout de même un peu de la daube.

Comme vous savez que ce plat doit se réchauffer longuement, on y revient une deuxième fois et vous faites rebouillir une marmite qui est une marmite qui ne présente strictement aucun intérêt. Très bien. Faites de l'humour, plaisantez, c'est très drôle, raillez-nous : cela n'apportera pas pour autant des éléments positifs à notre débat.

Mme PIOT : Merci Monsieur le Maire.

Je me tourne, je regarde, je cherche s'il n'y a pas des caméras puisqu'en fait, vous nous servez sur un plateau un budget, ou des décisions d'orientations budgétaires, mais je crois plutôt que c'est un plateau de tournage. Monsieur ARA a fait une référence cinématographique, mais je crois qu'en fait, on est tous les figurants du film - ce n'est peut-être pas « *La Cité de la Peur* » – que vous devez connaître : « *Un jour sans fin* ». Vous savez, ce film où le personnage revit tous les jours la même journée et c'est un cauchemar.

À quoi sert cette soirée ? Nous avons eu soi-disant un débat, on va dire plutôt des monologues, il y a 15 jours ou 3 semaines, pour finalement quasiment le même document, en tout cas les mêmes orientations budgétaires. Franchement, la dernière fois, vous nous disiez que le document était parfait sur le plan formel et que sur le fond, évidemment, il était formidable. Visiblement, il n'était pas si parfait que cela sur le plan formel puisqu'il faut recommencer ce soir. Et sur le contenu, l'orientation budgétaire, c'est l'argent des contribuables. Quand on pense aux impôts, ce n'est pas notre argent, c'est l'argent des contribuables. Et « *Un jour sans fin* », j'ai l'impression qu'il va continuer, hélas.

Voilà. Je me demande vraiment pourquoi on est là ce soir. On est là, tranquilles, comme si tout allait bien. Logiquement, ce soir on aurait dû décider, voter sur le budget. Visiblement, il y avait un problème. Je suis étonnée que cela ne tracasse pas grand monde, mais moi, cela me tracasse

et cela nous tracasse dans le groupe, le sérieux du document que l'on a eu la dernière fois. Merci, mais moi, je ne me sens pas figurante.

Monsieur le Maire : Merci à vous.

M. A. BACHE : Je vais détonner un peu. Je suis très content d'être ici parce que Monsieur BAYARD peut participer à nos orientations budgétaires. Il a beaucoup pleuré sur mon épaule au salon de l'agriculture. Il m'a dit : « Je regrette de ne pas être là. » Donc, je suis particulièrement content que Monsieur BAYARD participe à nos débats.

Pour être un peu plus sérieux, Mathieu ARA a parlé de vérité, de passé. Je ne sais pas qui a la vérité, mais pour parler du passé, soyons modestes par rapport à ce qui a été la tactique politique que nous avons vécue ici depuis plusieurs années.

Quand j'ai reçu la convocation pour cette nouvelle séance, j'ai cru sérieusement à un poisson d'avril tellement vous aviez été persuasif, Monsieur le Maire, sur le fait que vous étiez droit dans vos arguments et qu'il n'y avait pas besoin d'en rajouter.

C'est comme cela que j'ai vécu la dernière réunion où nous avons discuté du débat d'orientations budgétaires. Et effectivement, j'ai cru aussi à un poisson d'avril quand j'ai pris connaissance - et je regrette de ne pas avoir pu participer à la commission des finances ; j'étais à quelques encablures, bloqué par une autre obligation - et j'ai cru là aussi à un poisson d'avril. Notre collègue Frédéric DUTIN ne l'a pas abordé, mais Mathieu ARA l'a abordé puisque vous nous amenez quelques éléments sur le budget... Laissez-moi terminer, Monsieur le Maire. Soyez indulgent. Vous nous amenez quelques éléments. Au moins, on apprend que cela coûtera 20 millions d'euros. Jusqu'à l'heure, on ne savait pas que cela allait coûter 20 millions d'euros. On ne le savait pas. Et vous nous dites qu'il y aura les subventions. Ce n'est pas le pourcentage que vous avez annoncé, mais le plus grave là-dedans par rapport au mensonge – je le dis très tranquillement -, au moins pour la collectivité que je représente, si mes informations sont bonnes, si je n'ai pas le fil coupé avec le Président de la Région, pour l'heure il n'y a aucun engagement qui soit donné sur la subvention régionale à part les 400 000 € qui ont été votés pour les récolements.

Les choses sont claires là-dessus. Pourquoi n'y a-t-il pas les millions que vous annoncez ? D'abord parce qu'on est dans une incertitude budgétaire due aux mauvais choix du gouvernement. Je n'y participe pas, Monsieur ARA. Mais oui, la réalité est celle-là. C'est comme ça et on est obligé de parler de cette façon. Et d'autre part, parce que nous aussi collectivité locale régionale dans laquelle j'appartiens à la majorité, sommes confrontés à une situation financière inédite parce que, justement, les dotations n'augmentent pas mais diminuent, les charges augmentent et on nous fait porter de plus en plus de responsabilités.

Je le dis comme ça pour que chacun comprenne que le budget, c'est 200 millions d'euros en moins cette année. Donc, automatiquement, il y aura des coupes budgétaires. C'est comme ça, c'est automatique parce qu'il n'y a pas de baguette magique, ni à la Ville de Mont de Marsan, ni à la Région Nouvelle-Aquitaine, mais au moins les choses sont claires.

Ce qui me réconforte dans vos orientations budgétaires, dans les documents, c'est que vous donnez raison aux propos que nous avons eus. Dans les éléments que vous nous donnez, vous confortez les difficultés de la collectivité.

Comme vous l'a dit Frédéric DUTIN, vous ne donnez pas la perspective d'endettement supplémentaire que nous aurons et c'est effectivement cacher une part de la vérité. De là à dire que vous envoyez notre collectivité dans le mur, y compris ceux qui seront en responsabilité en 2026, vous les mettez en difficulté, vous ou peut-être d'autres. On ne connaît pas encore vos intentions. Peut-être que vous allez les dévoiler ce soir. Vous n'allez pas me faire croire, avec

vosre expérience et vosre roublardise, que vous êtes à ce point aveugle pour ne pas voir la situation financière. Ou alors, c'est un choix délibéré. C'est comme ça que l'on peut l'interpréter. Comme on est dans les orientations budgétaires, on n'est pas sûrs de l'atterrissage, mais ces choses-là vont être à discuter. Cela corrobore nos propos.

Il est dommage que la presse ne l'ait pas relevé, mais il est vrai que dans une page, on ne peut pas tout mettre, c'est la première fois que je vois dans les orientations budgétaires que l'on mélange des réalisations d'il y a deux ans, trois ans, quatre ans, avec de potentielles futures réalisations. C'est pour faire croire que tout est beau, tout est gentil, tout est mignon. Non, un document d'orientations budgétaires, cela ne marche pas de cette façon. Cela ne peut pas marcher comme ça, que l'on soit dans l'opposition ou dans la majorité. Sinon, c'est faire n'importe quoi et c'est manquer d'honnêteté et de transparence. Si c'est cela, il faut que les choses soient claires. Vous nous faites un coup de plus, un grand effet d'annonce, en mélangeant tout et surtout, en faisant en sorte qu'il soit difficile de discerner la réalité de la situation. C'est ce qui est dramatique.

Vous nous parlez de 2025, 2026, etc. On parle du coût du musée. Je ne sais plus qui était à la commission. Madame BOURDIEU, Monsieur CHAUVIN, Madame PICQUET... J'y vais très tranquillement, comme je le fais d'habitude. C'est rare. C'est la commission d'appels d'offres. Franchement, c'est très rare. C'est la première ou deuxième fois que cela m'arrive et j'y siége depuis très longtemps. On a abordé deux sujets : un qui méritera, à mon avis, d'être regardé, mais je le traiterai avec mon collègue Frédéric DUTIN qui siége à la Régie, on a eu des avenants sur le budget. On a eu des avenants sur des réalisations que l'on doit faire au budget, des chantiers, des machins, des études, etc. Je ne me rappelle pas avec exactitude, mais on prend déjà sur des petits objets que l'on a à faire 33 000 € de plus.

Ça veut dire que ce qui est aujourd'hui y compris fait dans l'étude du budget, soit cela n'a pas été fait sérieusement, soit c'est partiel. Là aussi, cela manque de transparence. Si c'est cela, ce n'est pas la facture de 1 million d'euros que l'on va avoir, c'est peut-être plus. Il faut quand même être, à mon avis, extrêmement raisonnable et que l'on ait, quelle que soit l'opinion que l'on a, l'exacte réalité de ce que va être la réalisation de ce que vous voulez faire, de ce que vous voulez porter. Vous êtes majoritaire et vous êtes en droit de, mais que nous sachions et que les montoises et les montois sachent la réalité de ce que sera cette réalisation en termes de difficultés pour la collectivité pour demain. Merci.

M. MINDE : Merci. Bonsoir tout le monde. Je suis content d'être là parce que j'ai assisté à la commission des finances en visio, avec beaucoup de difficultés ; je suis désolé de ne pas avoir pu aller jusqu'au bout puisque j'avais des problèmes de coupures, mais j'ai quand même eu l'avantage d'avoir un peu de détails sur le Musée et ce n'était pas sans l'avoir demandé auparavant. Je pense que j'avais été assez insistant. J'avais reposé la question à Monsieur DE MARNIX en commission culture la semaine d'avant. Vous m'aviez dit que ce serait débattu en commission des finances. Ma question était très claire. J'ai eu un début de réponse à ma question puisque j'aurais aimé un phasage plus précis, un peu comme une frise avec un déroulé du chantier et avec le déroulé des finances en dessous.

Il faut quand même se rappeler que l'on a voté un APD en 2024. Il a été voté à la majorité puisque je ne l'ai pas voté. Je ne l'ai pas voté pour la raison qui a motivé mes questions successives sur le phasage financier puisqu'on ne savait pas combien cela coûtait exactement. On avait une approche. On ne savait pas comment cela allait être financé. On savait que c'était phasé en deux parties. Cela avait été annoncé.

Au regard des documents qui ont été transmis et expliqués en commission des finances, je m'aperçois que j'ai eu raison de ne pas le voter parce que je pense que ce n'est pas réalisable en

l'état. Je pense que ce n'est pas réalisable en l'état puisque, comme l'ont dit les orateurs précédents, le phasage financier qui nous est proposé là va empêcher la Ville de fonctionner normalement. On ne peut pas tenir des engagements comme ceux-là parce que si je fais juste un petit total en 2026, et je peux reprendre le tableau des PPI page 3, 8 260 617 € d'investissement pour essentiellement de la rénovation bâtiminaire à hauteur de 500 000 €, de la géothermie pour 1 227 000 et du musée pour 5 400 000 € si j'arrondis, il n'y a pas grande place pour le reste. De mémoire, il me semble que pour fonctionner – c'est ce qui nous avait été dit dans une autre commission - il y avait un appel des services qui était de l'ordre de 2 millions d'euros. Je me trompe peut-être, je ne sais pas.

On l'avait évoqué en début d'année. Je me demande où on va trouver 10 millions d'euros d'un seul coup, surtout quand je vois qu'à la page 2, la projection d'emprunt pour 2025 est de 4 700 000 €. Il va être compliqué avec ce petit emprunt de financer autant de dépenses. Je rejoins ce qui a été dit par mes collègues, le phasage financier au nom de Marsan Citoyen n'est pas tenable, si ce n'est d'activer à la fois le volet fiscal donc augmenter les impôts réduire l'investissement qui va porter essentiellement sur la voirie. On va avoir des gros travaux dans les écoles – je le redis – avec certainement des concours de la Ville de Mont de Marsan pour que l'Agglo puisse réaliser les travaux. Il va y avoir des choix politiques à faire sur l'école du Centre. Vous nous avez dit qu'elle allait être maintenue, mais j'espère que l'on va pouvoir la rénover. On se demande comment on paiera les travaux. Tout cela me paraît un petit peu compliqué.

Pourtant l'APD a été votée et si j'ai bien tout compris ce que ça voulait dire c'était un avant-projet définitif c'est là où on définit le coût réel du projet et on l'a déjà explosé. On sait bien que les chantiers prennent environ 20 à 25% en 5 ans, là c'est étalé jusqu'à 2031 donc si on prend 20% dessus, ça va faire mal. Où est-ce qu'on va atterrir ? On ne sait pas.

En plus, j'ai eu un peu de difficultés avec les compléments, c'est que certaines projections s'arrêtent en 2025, d'autres vont en 2026 mais après puisque le phasage 2 va jusqu'en 2031, j'aurais voulu que l'on puisse avoir une bride d'atterrissage sur ces années puisqu'on va devoir être obligé de reporter, donc à quoi ça sert de faire des APCP ou des plans de PPI si on sait qu'on ne les tiendra pas, je ne comprends pas.

Encore une fois, je trouve navrant, je le dis gentiment, que l'on ait après le démarrage du Musée et presque un an après le vote de l'APD, on ait enfin un détail de l'investissement que la Ville va devoir faire pour la création de ce Musée. Et je répète que Marsan Citoyen n'est pas contre ce Musée, Marsan Citoyen sait que la Ville a besoin d'un Musée. Mais à ces conditions-là, j'ai nettement l'impression qu'on sacrifie ce qui pourrait être le bien des habitants pour quelques années. Merci.

Monsieur le Maire : J'ai noté un certain nombre de choses, je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à tout. Je vous ai bien laissé parler sans vous interrompre, je vous demanderais juste de faire de même, et je n'en doute pas un instant.

Dans 15 jours on va soumettre au vote le budget, le BP 2025, donc je vais rester sur le fond, les polémiques sur la forme n'ont pas beaucoup d'intérêt, je préfère débattre sur le fond.

Concrètement, le fond c'est quoi c'est l'histoire budgétaire, comment on en est arrivé là, pourquoi, qu'est-ce qu'il s'est passé avant, où est-ce qu'on en est aujourd'hui et où est-ce qu'on va demain, c'est ça le fond.

C'est vrai que le Musée prend une part importante, j'ai vu que vous aviez fait pleins de référence cinématographiques.

D'où vient-on en fonctionnement et en investissement, les recettes ont les a faites évoluer, on voit sur le DOB de 4 500 000 entre 2019 et 2024, on est à peu près à 34 000 000 de recettes, je précise je suis comme vous j'ai une confiance absolue dans les services et les chiffres qui sont là ils viennent des services comptables ou des services de la DGFiP, on n'invente pas des chiffres et je sais que je peux faire confiance aux personnes qui me fournissent les chiffres.

On a fait évoluer les recettes que vous le vouliez ou non sans actionner le levier fiscal, sans actionner le taux, il y a les bases et il y a le taux. Donc, nous n'avons pas ou très peu actionné le taux de fiscalité jusqu'à présent.

Il y a eu trois périodes, une période lointaine avant 2007 où sur le mandat avant 2007, il y a eu des augmentations d'impôts de plus 30%, 14% une année, on augmentait tous les ans c'était une stratégie. Il y a eu une période de 2008 à 2017, j'étais là en 2017 où nous avons fait face à des grosses baisses de dotation au gouvernement précédent de 11 milliards d'euros, ce qui fait que l'on avait ajusté à 2 fois 5%, et il y a la période de 2017 à 2024 et 2025 parce que le budget que l'on va vous proposer c'est sans actionner le levier où on a augmenté 1 fois de 3%.

Ce qui me fait dire qu'en 25 ans, l'équipe que vous avez là c'est l'équipe qui a le moins utilisé le levier de taux, vous pouvez le vérifier dans les comptes administratifs, regarder les chiffres que vous souhaitez, selon la police, selon les manifestants c'est factuel.

Les dépenses ont augmenté dans toutes les collectivités très vite. Je crois que ces débats-là n'épargnent pas le Département, n'épargnent pas la Région et je crois savoir qu'ils n'épargnent pas trop l'Etat non plus qui, lui, n'a pas la règle d'or, donc qui peut être en déficit permanent. Elles ont augmenté pour des raisons exogènes, extérieures. Je le redis, elles ont augmenté de 4,1 millions d'euros sur la période 2019-2024. Pourtant, et je le redis, il ne faut pas confondre les recrutements, les effectifs avec les effectifs temps pleins qui sont donnés par notre DRH au sens large du terme, la Direction des Ressources Humaines, qui sont extraits du fichier dans lequel on a des chiffres exacts qui sont au compte administratif.

On ne va pas parler des transferts scolaires. Là oui, on prend d'une poche et on met dans l'autre. Je ne vais pas m'amuser à vous faire croire que les transferts scolaires font faire des économies. Il faut que l'on paye les attributions de compensation à l'Agglo. Donc, ce n'est pas une économie. Quand on transfère environ 200 agents scolaires à l'Agglo, ce n'est pas une économie réalisée par Charles DAYOT. Je n'ai jamais dit cela. Le lendemain de cela, on est 282 effectifs temps pleins. Aujourd'hui, on est 257. Cela fait 25 en moins. Ce n'est pas une économie de Charles DAYOT non plus. Pour une moitié, ce sont des transferts Théâtre de Gascogne, compétence jeunesse et Café Music, et pour l'autre moitié – et je veux saluer l'organisation des services - c'est parce qu'on essaie - 10, 12 personnes ; un salaire chargé, c'est 40 000 €. Si vous faites le compte, cela fait 400 à 500 000 € d'économies. Pourtant, cela augmente et je vais vous expliquer pourquoi.

Ce sont des efforts que nous faisons. Les services se réorganisent et c'est une remise en question permanente, en maintenant un niveau de service public qui ne s'est pas dégradé.

Donc, des recettes qui augmentent, mais pas liées à un levier de fiscalité. En 25 ans, c'est nous qui avons touché le moins aux taux. C'est vérifiable. Sur les ETP, je ne vais pas fanfaronner en disant que l'on a économisé 25 ETP ou 250 qui sont partis au scolaire. Ils sont encore dans les écoles. Sauf que quand même, on a essayé de réduire et on a réduit. On a essayé de réorganiser. C'est ce qui s'est passé avant.

Vous parliez d'endettement. Ce sont des éléments factuels du budget consolidé. On peut aussi prendre le budget principal. Il y a la géothermie. Il doit y avoir le crématorium. Il y a tous les

budgets de la Ville.

En 2008, c'est factuel. Il y a un stock de dette de 33 millions d'euros de dette en 2008. En 2015, c'est factuel, il y a un stock de dette de 53 millions d'euros. C'est le pic. Cela ne veut pas dire que l'endettement qui a lieu entre 2008 et 2015 est un mauvais endettement. Je n'ai jamais dit cela. Il y a des choses qui ont été faites. C'est factuel. 2008 : 33. 2025 : 53. Il y a 20 millions d'euros de dette en plus en 7 ans entre 2008 et 2015.

Ensuite, il y a le transfert. Il y a des prêts qui sont liés, notamment à l'école de Saint-Médard qui doit coûter à peu près 4 ou 5 millions d'euros. Il y avait 3 millions d'euros qui avaient été réalisés par la Ville et on l'a transférée en cours de route. Elle n'a pas été complètement autofinancée, mais il y a eu quand même un peu d'autofinancement et de subventions. Donc, il y a une partie des prêts. Je suis en train de vous parler d'une diminution entre 2015 et 2024. 2015 : 53. 2024 : 42,6 millions d'euros. Cela veut dire qu'il y a 10 millions d'euros de moins entre 2015 et 2024. Je ne dis pas que c'est 10 millions d'euros de désendettement... Non ! On a eu un discours posé. On ne s'est pas interrompu. Je vous redonne la parole après. On ne fera quand même pas un troisième DOB. 2008 : 33 millions d'euros. 2015 : 53 millions d'euros. 2024 : 42 millions d'euros. On explique pourquoi. Ce ne sont pas que les transferts qui l'expliquent. C'est aussi le fait qu'il y a eu des périodes rares où nous n'avons pas emprunté. On rembourse à peu près 3 millions d'euros par an. On essaie d'emprunter un peu moins. Parfois, on emprunte un peu plus.

On ne fait jamais le parallèle avec l'Agglo, mais un peu quand même parce qu'il y a des vases communicants. Tout à l'heure, vous disiez qu'il y avait moins d'investissements sur la voirie, etc. Oui, parce qu'il a fallu verser des fonds de concours pour permettre à l'Agglo de faire l'avenue de Sabres, etc. On ne va pas verser ces fonds de concours à chaque fois.

En 2008 pour l'Agglo, c'est 2 millions d'euros d'endettement. Fin 2017-2018, c'est 57 millions d'euros d'endettement. C'est factuel. Je ne suis pas en train de dire : c'est bien, on a cramé la caisse ou c'est mal, etc. Je vous le dis factuellement. Ces chiffres sont incontestables. L'Agglomération en 2008 à 2 millions d'euros de dette à la banque. Début 2018, 57 millions d'euros. Il y a eu des choses de faites : le pôle d'échange multimodal, le boulevard, la médiathèque, etc. Je ne suis pas en train de le contester. La dette est bonne quand elle est là pour financer des choses. Donc, cela représente 55 millions d'euros de plus en 11 ans sur l'Agglo pour vous donner un ordre d'idée.

Depuis 25 ans, l'équipe qui est là est celle qui a le moins emprunté et le plus désendetté ou stabilisé la dette. Je préférerais pouvoir emprunter beaucoup plus, mais c'est la vérité, vous pouvez le vérifier, et une fois retraités les transferts de Saint-Médard et compagnie.

C'est aussi celle qui a baissé de 300 000 € les intérêts que l'on verse à la banque. En 2017, on versait 300 000 € de plus à la banque. Là, on verse 300 000 € de moins. Je ne suis pas en train de critiquer cela.

Je ne sais pas si j'ai des titres de films, mais vous êtes dans le catastrophisme. J'ai compris qu'il y avait des adeptes de Dax. Ce qui me gêne le plus, ce n'est pas que Dax ait moins d'endettement, mais qu'il nous ait mis une pilée en rugby et qu'il joue bien au rugby. Si Dax est aussi intéressant, vous n'avez que 40 km à faire, allez-y. Vous ne me parlez pas de Pau, par exemple. Pau, en 2014 : 60 millions d'euros d'endettement sur la Ville de Pau. 85% de plus à la fin. En 2023 : 111 millions d'euros. Pau a changé. Pau s'est développée. Pau fait de belles choses, mais personne ne s'offusque de cette dette. De 60 à 111, 85%. L'Agglo de Pau passe de 124 à 187. Là, on n'en fait pas un fromage. Au final, c'est normal parce qu'il y a des choses qui ont évolué.

Pourquoi est-ce que notre préfecture, dans un excès de prudence ou de catastrophisme, ne se développerait pas comme d'autres le font à Bayonne ou à Pau ? Pourquoi ? On emprunte

rarement plus que l'on ne rembourse. Il y a même eu des années où on a emprunté moins. Il est vrai qu'il y aura sans doute un palier entre 2025 et 2027. Oui, mais on va l'assumer parce que faire un musée, que j'espère à 16,5 millions d'euros H.T, que j'espère avec 50% de subventions, c'est basculer dans autre chose – je vous en dirai un mot sur le projet. C'est basculer sur 50 ou 100 ans de plus. Je pense qu'il vaut la peine d'avoir un palier sur l'endettement pour essayer de ne pas toucher à la fiscalité parce que c'est notre marque de fabrique. Pardonnez-moi, je ne vous redonne pas les dates, mais avant 2007, c'était tous les ans. Vous y étiez ou pas loin.

Je suis de 68. C'est l'âge du Musée. Vous comprenez que le Musée a besoin d'un ravalement de façade. Avant 2007, tous les ans, une louche. Entre 2008 et après, il n'y a eu que deux fois – je n'étais pas là au début, mais au milieu - parce qu'à un moment donné, on a pris 11 milliards de réduction des dotations de l'Etat. Il a fallu faire attention. Vous étiez contre d'ailleurs et j'étais de votre côté.

C'était avant. Il y a aujourd'hui. Où est-ce qu'on en est ? Vous avez le droit de dire que ce sont des contre-vérités. N'allons pas dans : « Vous êtes un menteur, roublard... » Je ne vais pas le faire avec vous, donc ne le faites pas avec moi. Alain, ce n'est pas vous qui avez employé ces mots-là.

On a un compte administratif qui est là. Ce n'est pas le vilain cabinet noir de Charles DAYOT qui l'a édité. Ce sont nos services. Il y a une comparaison avec la DGFIP et vous aurez l'occasion de comparer incessamment sous peu. Ce Compte Administratif, c'est l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Là, ce n'est pas *La vérité si je mens*. On entend beaucoup de contre-vérités, beaucoup de propos exagérés, anxiogènes. C'est « *Peur sur la Ville* ».

On va rétablir deux ou trois choses. Ces chiffres-là, c'est la DGFIP et nos services comptables. Dans ce que vous avez-là, il n'y a pas de chiffres trafiqués. C'est faux. Nos recettes permettent, une fois qu'on a enlevé les dépenses de fonctionnement et les intérêts bancaires - ce que l'on appelle l'épargne brute – de dégager de l'autofinancement. Ce n'est jamais suffisant, mais cela permet de dégager de l'autofinancement pour financer une partie des projets. C'était 3,5 millions d'euros en 2023. C'est 5,3 millions d'euros en 2024 et nous tablons sur 4,3 millions d'euros en 2025 et 4,8 millions d'euros en 2026. Recettes – dépenses, on paie les intérêts à la banque et voilà ce qu'il reste, pour ensuite payer son remboursement de prêts et avoir un peu de sous ensuite pour continuer.

Pourquoi est-ce qu'on n'a pas fait une prospective jusqu'en 2031 ? Vous ne pouvez pas me dire qu'il faut respecter le code général des collectivités qui dit dans une note que je tiens à votre disposition qu'il faut amener une prospective jusqu'à la fin de l'exercice sur lequel on se rapporte pour l'exercice budgétaire fin 2025. On est allé jusqu'en 2026. On ne va pas vous faire une prospective jusqu'en 2040. Vous seriez les premiers à me dire : « Qui sera là en 2027 ? » On table sur cette épargne.

La situation sur une Ville qui a des bases faibles s'améliore en cette fin de mandat. Elle s'améliore en 2024. Avec cette épargne brute – recettes – dépenses -, on paie les intérêts. Il nous reste des sous pour rembourser les prêts. Les prêts, c'est 3 millions d'euros par an. Une fois qu'on a remboursé cela, cette année il nous reste 1,4 millions d'euros et on table sur une épargne nette de 648 000 € en 2025 et 864 000 € en 2026.

Vous pouvez répéter sans cesse : « Ce ne sont pas les bons chiffres. On est rouge écarlate. On va tous mourir, etc. » La vérité, c'est que ce n'est pas la vérité. La Ville rembourse ses prêts. La Ville paie ses agents. La Ville verse des subventions à ses associations – on aura l'occasion d'en parler avec Nathalie GASS sur les prochaines échéances ; c'est plus de 1 million d'euros. La Ville a dégagé chaque année depuis le début de ce mandat 2,6 millions d'euros d'excédent de fonctionnement (recettes – dépenses – les intérêts). 2,6 millions d'euros, c'est plus qu'en 2019. C'est plus qu'en 2010. C'est plus qu'en 2013. C'est plus qu'en 2020, 2022 et 2023. Donc, on ne peut pas dire que

c'est la catastrophe. Encore une fois, je préférerais que l'on en ait plus.

Où est-ce que l'on va ? Pourquoi est-ce qu'on en est arrivé là ? Où est-ce qu'on est aujourd'hui ? Et l'idée est : où est-ce qu'on veut aller et comment est-ce qu'on veut y aller, et le Musée a toute son importance parce que le Musée est un projet majeur.

Le cap est clair, lucide, mais quand même ambitieux. Vous avez fait trainer un peu le débat. Sur la forme, ce n'est pas très grave. Au final, cela ne changera rien. J'ai un peu l'impression qu'avant le premier débat, vous étiez contre et que vous serez contre à la fin. Il est bien de débattre et on a le temps.

On va présenter le budget dans 15 jours. C'est le dernier budget de la mandature. Ce budget est surtout un tournant et presque un point de départ pour la future gouvernance. Vous promettez « *Du sang et des larmes* ». C'est un film. Là, on a le programme : on arrive, on augmente les impôts ; on ne peut pas faire autrement, etc. Ce n'est pas moi qui le dis. Vous l'avez écrit et dit. Je vous promets que je vous donne la parole. Je ne vous ai pas interrompu. Vous l'avez dit à la radio, écrit, etc. Vous promettez « *Du sang et des larmes* ». Joli film.

Cette vision pour la suite s'inscrit dans un avenir très clair pour Mont de Marsan. Moi, le formalisme, les articles, etc., je ne suis pas un spécialiste du juridique. Elle s'inscrit dans trois dates et trois échéances qu'on a en ligne de mire.

La première, c'est 2028. En 2028, c'est une ville qui aura, on est tous d'accord – il faudra m'expliquer comment on peut être d'accord d'un côté, mais on verra plus tard quand même - un Musée qui va rouvrir, de rayonnement à minima national et un Musée unique en France de par ses réserves.

En 2032, ce sera la fin du prochain mandat. En 2032, au rythme où nous prenons des habitants, (1 873 en 4-5 ans) on aura peut-être 35 ou 36 000 habitants. J'espère que l'on aura 2 500 étudiants. On fait tout pour.

Il y aura 2034-2037. C'est là où Mont de Marsan se place à 35 minutes de Bordeaux, à 2 heures 30 de Paris, aura peut-être à portée de main une métropole comme Toulouse, sera peut-être en direct sur Madrid.

Aujourd'hui, le budget qui va vous être présenté dans 15 jours n'est pas un budget comme les autres. Concernant le budget qui, si vous ratez le train de la culture – on est tous passionnés de cela, plus ou moins - si vous ratez le train de l'attractivité, du tourisme, de l'économie, vous ratez ce train-là, à force de dire « On verra plus tard ».

Les mêmes qui me disent : « Vous avez deux ou trois ans de retard, cela aurait dû commencer avant » me disent : « Il ne faut pas commencer tout de suite. » Honnêtement, j'ai du mal à comprendre. Vous avez soutenu ce projet, Frédéric DUTIN, Alain BACHE. Vous le soutenez quand vous êtes au Département. Vous soutenez ce projet. Vous avez versé de l'argent pour nous. Alain BACHE aussi, y compris dans le contrat de plan Etat-Région qui est en cours, que vous allez voir en commission et que vous allez soutenir. Vous le soutenez dans une autre Assemblée. Je vous laisserai me répondre.

Des efforts de gestion. Ce budget est une trajectoire qui permettra à notre ville d'aller vers ce cap. Ce n'est pas du baratin et je vais essayer de vous dire comment.

16,5 millions d'euros H.T. On va ouvrir les plis puisqu'on va commencer cette consultation. Vous avez compris les phases. 2025 : des fouilles, du désamiantage, début des réserves. 2026 : on fait le musée, si possible le plus tôt possible. On interroge les entreprises pour savoir si on est dans les clous avec notre estimation. C'est un projet qui, dans son montant initial, ressemble à celui des berges. Ce n'est pas tout à fait le même montant, mais dans l'AP-CP des Berges au début, j'ai

des projets estimatifs à 15,6 millions d'euros. Cela ne s'est pas fait en totalité. Au début, quand on a voté les 15,6 millions d'euros à l'époque – je ne sais pas si j'étais là à l'époque, mais je les aurais votés – est-ce qu'on avait la certitude de tout avoir ? Si on avait attendu, on n'aurait peut-être pas les Berges telles qu'on les a là.

Ce Musée sera subventionné à 50%. Les benchmarks nous montraient 60-70% à une période du *quoi qu'il en coûte*. Cela irriguait un peu plus. Là, cela risque d'irriguer un peu moins. On l'a bien compris. Je crois qu'à la Région, vous avez un ROB où on augmente la dette cette année. En 2023, la dette a augmenté pour de bonnes raisons. Ce musée sera subventionné à 50%. C'est très simple, vous avez 16,5 millions d'euros. On va chercher 50% et 50%, c'est nous pour un peu plus de 8 millions d'euros. 8 millions d'euros pour doter le territoire d'un levier d'attractivité touristique, culturelle, économique, je trouve que ce n'est pas beaucoup. Si on les empruntait sur 25 ans à 3%, cela représenterait 450 000 € par an. Refaites le calcul ; je peux me tromper, mais pas de beaucoup.

Est-ce qu'on rate le train ou est-ce qu'on franchit cette étape en se disant : on verra plus tard ? Là, on ne fait qu'appliquer ce que l'on a mis dans le programme pour lequel, cher Mathieu, vous étiez avec moi, derrière moi pour un programme que l'on est en train d'appliquer. On ne fait que cela. On ne fait pas quelque chose qui sort du chapeau.

À part la DSIL (l'Etat) qui va se chercher chaque année, vous n'avez jamais sur la DSIL une préfète et bientôt un préfet qui va vous dire : « je m'engage pluri-annuellement sur la DSIL. » Il faut aller au combat chaque année.

À part l'Europe, quelques commissions sur le CPER, toutes les subventions sont, soit notifiées, soit actées ou fléchées. Il en reste. Il faut, sur les 8 millions d'euros, que j'aie cherché 2 millions d'euros, 2,5 millions d'euros. Vous savez quoi ? Je vais aller les chercher. Je vais aller les chercher comme je l'ai fait, comme nous l'avons fait pour Farbos, pour Sabres, pour le vélodrome, pour la Plaine des sports, pour le Café Music, pour Saint-Médard jadis, etc. On va y aller.

J'entends d'un côté qu'il faut faire le musée et de l'autre qu'il ne faut pas encore le débiter. D'un côté : « Vous allez être en retard sur le musée », mais il ne faut pas accélérer ; il faut encore le retarder. J'ai entendu la même musique ici ou à l'Agglo sur Farbos. Quelque chose me dit que cela aurait pu vous arranger que l'on ne fasse rien. Et bien non.

Nous devons travailler ensemble. Je suis d'autant plus surpris de l'attitude que dans d'autres assemblées, vous défendez ces dossiers. Donc, il faut continuer. Je ne vais pas calquer un projet aussi important et structurant sur une période qui semble obnubiler tout le monde, sur un calendrier d'une élection municipale quelconque. Un projet qui fait que depuis 1968, on a un Musée du 14^{ème} où on a 2 500 sculptures magnifiques qui sont collées les unes aux autres, où on ne peut pas en profiter, où on a 10 000 œuvres qui sont gardées dans des conditions qui ne sont plus acceptables au sens de la DRAC. Je ne vais pas temporiser encore parce qu'il y a bientôt les élections.

Il n'y a pas de surprises on l'avait prévu. Je le redis cela rentre dans une stratégie budgétaire claire, vous avez dans ces documents une prospective qui ne va pas jusqu'à 2025 mais 2026, bien sûr qu'on fait mouliner des prospectives très longues il suffit de rentrer un algorithme, je reviens sur les bases on n'a jamais dit qu'on allait augmenter en 2025 de 4% l'état a dit 1,7%. Par contre pour tirer des hypothèses comme vous le faisiez quand vous étiez au Cabinet, et je vous voyais faire avec beaucoup d'admiration, on prend les 4 ou 5 dernières années d'évolutions des bases, on fait une moyenne et on tire une hypothèse comme ça. On va essayer d'organiser les choses pour être clair si vous êtes en train de me dire et j'entends ce que dit Bruno MINDE, si on fait le Musée Bruno MINDE n'est pas opposé au Musée mais il dit que c'est un peu *too much* et qu'on

ne va rien faire à côté. On ne va rien faire à côté mais peut-être qu'en 2025 et 2027 il faudra ne pas être dans la stratégie d'emprunter moins que ce que l'on rembourse, ne pas être dans une stratégie de désendettement il y aura peut-être deux ou trois années où on en empruntera 4 200 000 en 2025, 4 600 000 2026, 4 900 000 en 2027 oui c'est un peu plus. Vous savez quoi comme à Pau il est passé de 60 millions à 111 millions d'euros, j'assume de déplaçonner un peu l'endettement pour ne pas toucher à la fiscalité. J'essaie de vous donner des échelles, en pourcentage c'est 85% d'augmentation et je trouve que cela a donné des résultats à Pau donc ce n'est pas une critique sur l'embellissement de la Ville. Mais je trouve que l'on trouve les exemples qui nous intéressent, donc voilà ce que je voulais vous dire.

Si jamais on est déçu et qu'il y a une énorme inflation ou que l'on a dans la corbeille du Père Noël pas suffisamment ce qui reste à aller chercher, nous avons deux phases, on fera comme pour les Berges, on n'ira peut-être pas au bout, on fera la première phase et puis la deuxième on reverra, c'est possible. C'est pour cela que nous avons fait deux phases au début il y en avait qu'une.

J'ai fait exprès de ne pas polémiquer, vous me parlez de fonctionnement. Donc avant vous avez compris, aujourd'hui vous savez où est-ce qu'on en est et demain je vous ai expliqué les choses. Mais le prochain budget c'est de ne pas rater le train.

Le fonctionnement aujourd'hui le Musée c'est 560 à 600 000 euros de fonctionnement, je rappelle que pendant très longtemps le Musée était une variable d'ajustement, sans faire offense à qui que ce soit sur les charges de fonctionnement, ce n'était pas la priorité.

Et la cible qu'on nous amène et que les projections nous disent, pour que le Musée fonctionne il faut 400 à 600 000 euros de plus, d'ailleurs il faut 1 million d'euros à peu près.

En 2028, il faut aller chercher 400 000 euros de fonctionnement pour avoir un Musée qui fonctionne correctement, on va se retroucher les manches pour le faire, il y a déjà des pistes qui sont avancées, on travaille sur la gestion pour des emplois et des carrières, on vous a parlé de reclassement, on vous a parlé du volet RH où peut-être que l'on ne va pas remplacer tout le monde à cet endroit-là pour essayer de faire attention de l'autre. Il y a un travail sur la billetterie, aujourd'hui ce Musée, on y a tous été enfant, c'est gratuit quasiment gratuit, ce sera un peu différent. Le but c'est d'avoir un Musée qui attire des gens de l'extérieur.

Et puis nous n'excluons pas d'essayer de trouver des solutions intelligentes pour essayer de s'ouvrir à d'autres partenaires. Pour moi, un Musée comme celui-ci, ça ne va pas me gêner qu'il ne soit pas exclusivement municipal. Pour avoir été visité depuis 2-3 étés des musées de notre taille dans le Sud de la France, on voit qu'il y a plein de fonctionnement différent et vertueux où il y a des gens qui peuvent s'associer sur des structures juridiques différentes et il n'y a pas de raisons. Les mêmes qui ont dit oui pour mettre de l'argent dedans, je ne vois pas pourquoi ils ne diraient pas oui pour réfléchir à un Musée qui a ce rayonnement-là, ce n'est pas le Musée de Mont de Marsan alors bon il faudra laisser le logo de la Ville mais on pourra partager.

Vous dites que c'est déraisonnable ce Musée, il ne va plus rien nous rester. Non si on a 50% de subventions ça passe et même si on n'a pas, on ne fera pas la deuxième phase. Et on peut passer ce Musée on a déroulé les chiffres, peut-être en 2025-2026-2027 mais en empruntant un peu plus que d'habitude. Et alors ? Comment font les autres.

Donc c'est ce que je voulais vous dire avec aucune polémique, je me refuse à faire des petites phrases, je n'ai pas votre talent, je ne veux pas être ridicule.

La parole est libre qui veut prendre la parole ?

M. ARA : Simplement, vous nous dites des choses factuellement inexactes. Vous nous dites « je ne pas écrit qu'on se désendettait », vous l'avez écrit 5 fois dans ce document. Ce n'est pas du désendettement, c'est du transfert, vous l'avez enfin dit merci. Mais vous continuerez à l'écrire et à vous le faire distribuer. Transfert 11 millions d'euros, 5.5 pour les écoles et 5.5 pour la Régie des Eaux, 11 millions d'euros c'est factuel. On est d'accord ? Je mens ? Merci.

Sur l'endettement de 2015, on en a déjà parlé. C'est quand même pénible.

Monsieur le Président : Excusez-moi Mathieu, la parole est vraiment libre, mais est-ce qu'on peut synthétiser ?

M. ARA : Je sais faire vite. On va être très simples. A la commission des finances, j'ai copié/collé sur le chat le passage de la Chambre Régionale des Comptes qui parle de l'endettement. C'est factuel. La dernière phrase : « Endettement de la Ville budget principal au 31 décembre 2017 : 33 332 766 € », page 66 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2019.

Endettement aujourd'hui, 36 715 036 euros, cela s'appelle pour Monsieur DAYOT du désendettement. Vous confondez, vous le savez parfaitement, les 12,5 millions d'euros qui a eu à faire pour les emprunts qui sont compensés par un fond de compensation qui d'ailleurs a été versé intégralement ou quasiment en 2022 donc là on parle à kilomètre constant 33 332 000 euros inférieur à 2012 et 2008, l'endettement en 2008 : 33 596 000 euros chiffres de la Chambre Régionale des Comptes, incontestables.

La charge d'intérêt a diminué, oui, parce qu'il y a eu la sortie des emprunts toxiques dont les taux d'intérêt explosaient. On est revenu à quelque chose de normal. Cela a endetté de 12,8 millions d'euros d'un côté, mais lié au fonds de compensation de l'autre, on annule. La réalité est celle-là et vous le savez.

Monsieur le Président : On a perdu la 7^{ème} compagnie, si je puis me permettre.

M. ARA : Vous faites très bien semblant de ne pas comprendre. Je ne vous ai pas interrompu. Donc, je vais reprendre et excusez-moi si je répète la même chose. Je vous le redis, il n'y a pas eu désendettement dans votre politique. Il y a eu transfert de 11 millions d'euros. Vous nous dites ce soir que vous n'avez pas écrit « *désendettement* ». Je vous propose de l'enlever du DOB. C'est écrit cinq fois. Enlevez-le. Il y a eu transfert. Ce n'est pas votre politique vertueuse de désendettement. Vous l'écrivez cinq fois. C'est faux. Il y a 11 millions d'euros de transfert. Personne ne le conteste. Merci.

Ensuite, mais je suppose que d'autres l'ont relevé avec beaucoup plus de brio, vous nous dites que vous êtes l'équipe qui a le moins augmenté les impôts. Les montois hurlent de rire. Mais enfin, Monsieur DAYOT, vous les avez doublés l'année dernière à l'Agglomération. C'est une blague ? Quand même, vous nous dites que cela a augmenté deux fois en 2014 et 2015. Oui, c'est vrai et vous l'avez dit, il y a eu en face 11 milliards d'euros de dotations en moins de l'Etat. C'est vrai.

En 2024, qu'est-ce qu'il y a eu ? Il n'y a rien eu. Il y a eu le mur dans lequel vous nous avez mis qui vous a obligé à augmenter les impôts. Il n'y a eu aucune explication.

Vous nous dites ensuite : « Pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas investir comme à Pau ? » puisque le maire de Pau, pour ceux qui ne l'auraient pas compris, est du même parti politique que moi. J'ai pris Dax parce que c'est la même population et le même département. Enfin, l'Agglo. La ville de Dax est moins peuplée.

Par rapport à Pau, on n'a pas les mêmes recettes. Vous pouvez comparer à Bordeaux ou à Paris !

On a trois fois moins d'habitants, on n'a pas de recettes dynamiques. La question ce n'est pas l'endettement. La question c'est pourquoi on ne pourrait pas nous aussi investir ? Et bien parce qu'on ne peut pas se le payer. La question quand on gère l'argent des Montois c'est qu'est-ce que l'on peut faire ? Vous nous dites les Berges c'était quasiment pareil, les Berges c'était deux fois moins, c'était 8 millions pas 17 donc ce n'est pas la même chose...

J'ai dit 8 millions d'euros H.T. 9 millions d'euros TTC et 8 H.T. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est très précis. Cela fait deux fois moins que 17.

Vous nous dites que c'est la même chose. Non, c'est deux fois moins et il n'y avait pas de frais de fonctionnement. Vous rajoutez 600 000 € d'un côté. Ce n'est pas la même chose. Je rappelle que pour les berges, il y avait 5 tranches et on pouvait dire au fur et à mesure : on continue ou on arrête. Monsieur le premier adjoint à l'époque l'avait parfaitement suivi ; on n'a pas fait le quai Silguy et on n'a pas fait la place Pancaut.

Sur le musée, vous nous dites que l'on ne va pas faire la deuxième phase. C'est 2,5 M€ sur 17. C'est une blague ? On va laisser un musée comme ça au milieu d'une place pas refaite ? Ce n'est pas comparable.

Ensuite, vous nous expliquez des choses. Vous nous dites : « Dans le benchmark, on était bien à 70%. » Non, Monsieur DAYOT. Il n'y a jamais eu un exemple à 70%. Je vous l'ai démontré. Sur les 24, il n'y en a eu aucun. Personne n'avait 70% de financement, ni hier, ni aujourd'hui. Cela n'existe pas. Aujourd'hui, on nous dit que l'on aura 50, mais au mieux, et il faut aller chercher 2,5 millions d'euros. Vous irez les chercher. Super ! Moi, je vais résoudre la faim dans le monde. Je vais aller les chercher.

Monsieur le Maire : Comme on l'a fait pour l'Ilot Laulom.

M. ARA : Très bien. Vous dites que c'était au programme. Vous savez que je rappelle souvent notre programme électoral. Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais vous disiez que le programme électoral était chiffré. Dedans, il n'y avait pas un chiffre, mais il était chiffré. Personne ici autour de la table ne s'est engagé pour augmenter les impôts et la dette. Personne. La question est : est-ce qu'on peut le payer ?

Sur le programme, juste une remarque. Nous nous sommes engagés, tous collectivement, à consulter les montois sur 100% des grands projets. Pourquoi est-ce qu'on ne demande pas aux montois ce qu'ils pensent de ce musée puisque, manifestement, trois groupes sur quatre disent qu'il faut arrêter ? Pourquoi est-ce qu'on ne les consulte pas puisqu'on s'y est engagé ? Ces 20 millions d'euros les concernent. Consultons-les. Cela ne vous plaît pas parce qu'ils diraient non. Et alors ? On respecte l'avis des gens. Si on s'y est engagé, pourquoi est-ce qu'on ne les consulte pas ?

Sur le Musée, je vous le redis, je vous le redemande, il nous faut une fiche d'impact sur notre règlement budgétaire et financier, combien cela coûte, combien cela va nous coûter. C'est obligatoire pour tout projet au-dessus de 1 million d'euros. Cela a été confirmé en commission des finances. Si, c'est écrit dans l'article 11 et cela m'a été confirmé par vos services.

Monsieur le Maire : Non. Quand cela fait moins de 75% des recettes, ce n'est pas obligatoire.

M. ARA : Cela nous a été confirmé en commission des finances et c'est écrit dans le compte rendu. C'est sûrement faux comme tout le reste. Faites-nous une fiche d'impact. Pourquoi pas ? Pourquoi non ? Je ne comprends pas.

Ensuite, vous nous dites : « Je n'ai jamais écrit que les bases allaient augmenter de 4%. » C'est en page 2 de votre document. Vous partez en 2025 sur une base de 4%. Effectivement, au budget vous ne le faites pas.

Dernier point, vous dites que je prenais moi aussi des hypothèses, etc. Je n'ai jamais fait des hypothèses d'augmentation des impôts de ma vie. J'écoutais ce que me disaient mes services. Les services ne font pas des hypothèses dans le vent. Ils disent ce que fait l'Etat et l'Etat dit 1,68. Vous dites que c'est 4, mais dans votre budget, vous dites que c'est 1,6. C'est à n'y rien comprendre.

La question fondamentale est : est-ce qu'on en a les moyens ? On peut le vouloir, mais est-ce que c'est possible ? Je vous dis que non. Je vous dis que vos projections démontrent le contraire, même en les surestimant et que tout cela mérite de demander aux montois ce qu'ils en pensent, soit en consultation, soit par le vote. On ne se lance pas dans un projet aussi lourd avec aussi peu d'éléments. C'est ce que j'ai dit très clairement. Oui, je suis pour, mais si c'est 8, pas si c'est 16. Le coût a une importance. Le financement a son importance. Vous voulez faire un Musée. Oui. Que cela coûte 10, 20, 30 ou 50...

Monsieur le Maire : Je vous invite à conclure.

M. ARA : Monsieur le Maire, je ne vous ai pas interrompu. Sinon, je peux repartir dans la moulinette...

Monsieur le Maire : Pour que tout le monde puisse parler.

M. ARA : Tout le monde peut parler et on peut parler longtemps puisque la dernière fois, vous dites qu'on a parlé 3 heures, mais on a parlé de rien puisqu'on n'avait pas les chiffres.

Je vous le redis, vous présentez une chose erronée. Sur les ETP je vous redis la même chose : il n'y a pas cette année le tableau des ETP. Pourquoi est-ce que vous ne rajoutez pas tous les tableaux qui ont été enlevés ? Parce que vous ne voulez pas que l'on sache, comme l'a dit Monsieur DUTIN.

M. DUTIN : Je souhaite bon appétit à ceux qui mangent. Nous discutons du DOB, mais certains se sustennent. J'ai vu tout à l'heure Madame PLANCHENAU qui mangeait. Madame HARAMBAT a mangé. En même temps que l'on parle de ces choses-là, on mange. De toute façon, on ne peut pas tacher les documents puisqu'on n'en a pas.

Plus sérieusement, je vais répondre sur deux ou trois points uniquement parce que je me rends compte que finalement vous êtes arrivé à ce que vous vouliez avec ce talent incroyable qu'on vous connaît de communication c'est-à-dire que là on n'y comprend strictement plus rien, chacun assène des chiffres et c'est ce que vous vouliez.

Y compris d'ailleurs en assénant des chiffres vous vous rendez-compte que – et on sait pourquoi vous le fait – vous êtes en train de nous parler d'avant 2008. C'est-à-dire que pourquoi ? La période LABEYRIE en disant qu'il n'y en a aucun qui était dans l'équipe de Philippe LABEYRIE, aucun, et vous êtes en train de nous expliquer que les choses ont été mal gérées alors que dans d'autres comités ou dans d'autres cénacles, vous vous faites le chantre de Philippe LABEYRIE qui était votre grand ami. Vous nous permettrez d'avoir été aussi proches de lui que vous à ce niveau-là. Peu importe. Arrêtez de parler du passé d'avant 2008.

Ensuite, vous nous indiquez : « Monsieur DUTIN, si vous êtes là, ce sera le coup de bambou. » Vous allez nous refaire le même coup en quelque sorte que celui que vous avez fait à Jean-Baptiste SAVARY. C'est-à-dire que lors des débats, vous avez asséné à Jean-Baptiste SAVARY qu'avec lui, ce serait l'augmentation des impôts parce que de toute façon, la gauche ne sait pas gérer et la gauche ne sait gérer qu'en augmentant les impôts. C'est votre rhétorique et vous allez recommencer et vous allez vouloir inculquer dans les esprits que ce qui était finalement un coup gagnant avec Jean-Baptiste SAVARY sera à nouveau un coup gagnant avec nous.

Vous pouvez ne pas me regarder, mais moi, je vous regarde dans les yeux. Je n'ai nulle part

indiqué que si nous devions être en charge, la gauche collectivement, de la Mairie, nous augmenterions les impôts. Je rejoins le troisième aspect de votre intervention où vous dites : « Vous nous avez reproché de ne pas aller assez vite. » Vous oubliez que ces débats-là, nous les avons eus avant d'avoir connaissance de la DGFIP. Quoi « *pfift, pfift* » ? Vous ne faites pas de polémique, mais vous faites « *pfift, pfift, pfift* ».

Un tout petit peu de respect parce que lorsque nous n'avions pas connaissance de la DGFIP et de la situation dans laquelle était la Ville de Mont de Marsan, qu'est-ce qu'il fallait que l'on dise ? D'abord, on se renseignait pour savoir à quel niveau ce projet allait aboutir et allait atterrir. C'était une question que l'on vous posait et on se demandait quand est-ce qu'il allait être réalisé et en fonction de cela, comment il allait pouvoir être financé.

Ensuite, nous avons eu le rapport de la DGFIP qui nous explique la situation dans laquelle nous sommes. Là, nous disons : peut-être qu'il faut ralentir la cadence. D'ailleurs, c'est la première fois ce soir que vous nous indiquez : « Attendez, peut-être que l'on ne fera pas la phase 2. » C'est la première fois qu'on l'entend ce soir. C'est dire si les signaux et les sonnettes d'alarme que nous tirons finissent peut-être par avoir un petit écho chez vous, un petit retentissement. Etant tout de même précisé que dans les études phase 1 et phase 2, on nous explique que la phase 1, c'est bien, mais qu'en tout état de cause, le fonctionnement du Musée nécessite tout de même qu'il y ait une phase 2 qui intervienne relativement rapidement, ne serait-ce que pour le flux des visiteurs, ne serait-ce que pour leur accueil, ne serait-ce que pour des conditions de facilité des choses. J'étais autour de la table quand cela a été dit il y a de cela quelques mois. Donc, stop de raconter n'importe quoi parce que c'est trop facile.

Par moments, vous liez l'Agglo et par moments, il ne faut plus en parler. Tout le monde se lève, il y a un bruit épouvantable et on ne s'entend plus. Si ce que l'on dit n'est plus intéressant, on n'a qu'à nous le dire différemment.

Les montois sont non seulement citoyens de la Ville, mais ils sont également citoyens de la Communauté d'Agglomération. Est-ce que vous croyez qu'un couple de montois fait le compte à la fin de savoir si les impôts qui ont été augmentés, ils le doivent à la Ville de Mont de Marsan gérée par Charles DAYOT, ou s'ils le doivent à la Communauté d'Agglo gérée par Charles DAYOT ? Vous pensez qu'ils font la différence sur leurs comptes à la fin du mois ? En tout état de cause, ils constatent. Excusez-moi, mais on vous entend souffler d'ici. On n'est pas au Théâtre ce soir. Vous soufflerez plus tard. Je pense que le Maire est assez grand pour répondre tout seul sans avoir un souffleur derrière lui. On vous entend jusque-là.

Je pense qu'il faut prendre en considération cela. Quand vous indiquez que vous, à la Ville de Mont de Marsan, vous avez été vertueux, il faut prendre la globalité des choses. La globalité des choses, c'est également de se souvenir que si aujourd'hui nous discutons de manière si prégnante d'un budget qui est un budget difficile, nous avons eu exactement le même débat à la Communauté d'Agglo. On oublie un peu vite ce qui s'est passé à la Communauté d'Agglo. Quand le budget de la Communauté d'Agglo est retoqué et que l'on vient au niveau de la Préfecture nous imposer un certain nombre de retours, il ne faut rien oublier de ce qui s'est passé. Tant mieux, vous avez été le meilleur gestionnaire de ces 25 dernières années. Vous vous auto-félicitez, vous vous auto-congratulez. Tant mieux.

Je vais vous faire un petit cadeau. Peut-être que ceux qui sont derrière vous ne l'ont pas suffisamment bien soufflé, mais je vais vous faire un petit cadeau. Vous cherchez le titre d'un film. Et bien, cher Charles, « *Pour 100 briques t'as plus rien* », d'Edouard Molinaro. Celui-là, vous auriez pu le trouver tout seul.

Mme PIOT : Cela va être très court. Vous n'avez pas voulu reparler de la forme. Disons que vous vouliez parler uniquement du fond. Le fond était quand même un peu creux. Victor HUGO disait :

« La forme, c'est le fond qui remonte à la surface. » Quand la forme est le document que vous nous avez donné la dernière fois et cette fois-ci, finalement on voit bien que c'est creux, comme le budget.

M. DE MARNIX : Je ne parlerai pas de cinéma, je parlerai du Musée. C'est plus ma partie, même si le cinéma m'intéresse. Je ne parlerai pas des chiffres parce que Monsieur le Maire a été assez clair à ce sujet.

Je voudrais simplement que tout le monde soit conscient qu'en fait, on ne parle pas simplement d'une rénovation ou d'un agrandissement. On parle de créer un monument remarquable, un nouveau bâtiment, un bâtiment qui n'existe pas et qui, à notre sens, transformera totalement et radicalement l'attractivité de la ville.

Bien sûr, le parallèle pourra vous paraître un peu osé, mais pensez à ce qui s'est passé à Bilbao depuis la création du Guggenheim. Cela peut vous paraître un peu excessif, mais c'est une ville dont la fréquentation a explosé depuis. Avant, Bilbao était une ville dont les gens faisaient le tour. Les gens ne s'arrêtaient pas. Maintenant, les gens viennent depuis la planète entière.

Si on revient à une échelle un peu plus modeste, je pourrais vous parler du musée Soulage à Rodez, du Louvre de Lens. On peut aussi parler de la piscine à Roubaix. Avant, qui allait à Roubaix ? Je n'ai rien contre Roubaix, c'est une ville charmante, mais bon... Ce n'est pas le sujet. Ce n'est pas Jean Nouvel, je vous rassure.

Je pense à des villes dont la fréquentation a explosé parce qu'on a créé, non pas seulement un Musée, mais un monument qui fait venir le monde. Ici, tout le monde en est conscient, nous avons une collection unique, vraiment remarquable, une collection qui fait l'envie de beaucoup de musées importants et prestigieux. Cette collection est sous exploitée. Pour reprendre un terme à la mode, elle est invisibilisée ou à moitié. Elle est présentée avec une muséographie médiévale. Le bâtiment est médiéval et on y tient. Par contre, la muséographie l'est aussi. Je ne veux pas rendre plus vieux qu'ils ne le sont les gens nés en 68. Pour un maire, c'est un âge très jeune. Pour une muséographie, c'est beaucoup moins jeune. Il faut faire quelque chose. Il faut que ça bouge. On parle également de donner une nouvelle jeunesse à l'édifice le plus emblématique de notre ville : on parle des maisons Lacataye. Je ne dis pas donjon parce qu'il s'agit de deux maisons fortes qui ont été réunies. C'est un bâtiment qui a besoin d'être rénové, qui a besoin d'être rendu plus accessible, qui doit gagner également en sobriété énergétique. C'est un projet vraiment global. C'est un projet important.

Je ne veux pas revenir sur la polémique, bien sûr c'est un projet extrêmement ambitieux. Il y a une certaine prise de risque. Monsieur DUTIN parlait du phasage. On souhaite vraiment aller au bout de la phase 2, mais dans un cas dégradé, le musée pourrait fonctionner uniquement sur la phase 1. C'est vraiment le dernier scénario que je souhaite. Je souhaite que l'on aille jusqu'au bout et je suis certain que l'on y arrivera. S'il vous plaît, soyez un peu respectueux, comme vous le souhaitez lorsque vous parlez.

On ne peut pas à la fois nous reprocher dans certains cas de manquer d'ambition ou de manquer de vision et le jour où on propose quelque chose, dire que c'est trop ambitieux. Il faut savoir. Un jour ça ne va pas assez vite, un jour ça va trop vite. Il faut trouver un équilibre. Bien sûr, il est possible que ce soit un investissement qui empêche d'en faire d'autres. Cela s'appelle faire un choix et c'est un choix que nous assumons. C'est un choix que nous souhaitons faire. J'ai un seul regret, c'est que l'on n'ait pas pu démarrer les travaux plus tôt. On s'est adaptés au contexte. Les travaux démarrent maintenant et on fera tout pour que cela aille jusqu'au bout. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Est-ce que je peux vous faire un aveu, Frédéric DUTIN ? J'aimerais que quand d'autres élus que moi s'expriment en face de vous, vous ne fassiez pas des remarques

intempestives. Je trouve que c'est un petit peu dédaigneux. Vous avez des talents d'éloquence, mais cela nécessite quand même une écoute et un respect. Je vous respecte, mais je vous demande de respecter tous les élus...

M. DUTIN : Evitez de glousser quand je parle. Ce sera pareil.

Monsieur le Maire : C'était un peu condescendant et un peu gênant.

M. DUTIN : Pareil.

M. A BACHE : J'ai l'impression que l'on est en train de monter une cabale pour nous dire que vous, vous êtes pour quoi qu'il arrive et que nous, on est contre quoi qu'il arrive. Ce débat-là n'est pas juste. Ce n'est pas honnête. Ce n'est pas ce que nous avons dit. J'ai dit ce qui se passait dans la collectivité où je siége dans la majorité, où les choses sont compliquées et nous n'avons pas, comme dans certaines collectivités, coupé dans le gras et tout diminué. Nous avons essayé de trouver des équilibres. Il pourrait y avoir des arbitrages, y compris sur le projet que nous avons ici. Je dis bien *pourrait*. En vérité, je ne sais pas.

Il n'y a pas de polémique à avoir là-dessus. Nous sommes pour avec les réserves que nous avons émises et qui ont été confirmées par Monsieur DE MARNIX. Merci, Monsieur DE MARNIX. Ce que vous dites me va. Cela confirme ce que nous disons. Nous appelons à la prudence et nous voulons redire – parce que cela va nous arriver dans le museau - que nous aimons notre ville. Nous aimons les montoises et les montois. Nous aimons notre Agglomération... Je suis montois. Je ne fais pas de préférence. Je suis montois, je suis landais. Nous aimons notre ville et nous voulons que notre ville ait un certain rayonnement avec des projets.

Nous appelons à la prudence parce que, que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, si on continue comme cela, il va falloir que nous rabattions les projets. Pourquoi ? Qu'est-ce qu'on nous dit par rapport à la situation ? On nous dit qu'il vaut mieux faire des efforts de guerre que des efforts pour la culture, etc. C'est ce que l'on nous dit. Je ne soutiens pas cela ; il y en a qui soutiennent cela, pas moi. Les choses sont extrêmement claires.

Ne nous faites pas dire ce que nous ne disons pas. Nous voulons aussi que notre ville rayonne parce que nous sommes de cette ville, parce que nous aimons notre ville, notre territoire et nous voulons qu'il se développe. Sur certains aspects, on y trouve un certain manque d'ambition. On vous l'a dit à l'Agglomération et on vous le redira certainement la semaine prochaine.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas vous refaire la ligne de mire que nous avons. 2028 : ouverture du Musée. Fin du prochain mandat : 36 000 habitants. 2034 : 35 minutes de Bordeaux. Cela peut manquer d'ambition. Il faut accompagner tout cela et le tournant commence là.

M. A BACHE : La LGV, ce n'est pas vous.

Monsieur le Maire : C'est ensemble. Le Musée, c'est ensemble. Ne me faites pas le coup gauche-droite. Parfois, j'ai l'impression que suis plus de gauche que vous, en tout cas que Monsieur DUTIN.

M. MINDE : Simplement, j'ai appris des choses encore ce soir. Tout à l'heure, vous évoquiez les emprunts. Dans le document, on avait un emprunt de 4,6 millions d'euros. Vous évoquiez un emprunt de 4,9 millions d'euros pour l'année suivante et 4,7 millions d'euros l'année d'après. Cela fait beaucoup d'emprunts. Je maintiens ce que j'ai dit.

Pour parler un peu cinéma moi aussi, vous me faites penser au « *Livre de la Jungle* ». Votre prénom commencerait par un K, « crois en moi ». Je referme la parenthèse.

Pour être sérieux, dans les échanges de tout à l'heure, je crois que c'est Monsieur ARA qui vous a rappelé vos engagements de campagne avec la consultation des montois. C'est quelque chose

qui m'aurait bien plu. Déjà, au sein du Conseil Municipal, le projet nous a été simplement présenté comme ça, envoyé comme ça. On n'a jamais discuté le projet. On n'a jamais eu notre mot à dire sur le projet. On a juste eu : « Tu es d'accord ? » « Ouais » « Tu n'es pas d'accord ? » « Ouais ». C'est tout ce que l'on a eu. Ce n'est pas de la consultation, vous êtes bien d'accord avec moi. On nous envoie un projet : « Prenez-le ; soit vous le votez, soit vous ne le votez pas. » On n'a pas discuté des chiffres. On n'a pas discuté du phasage. On n'a pas discuté du projet. On nous a présenté un croquis. Après, on nous a présenté l'APD, mais on n'a jamais pu en discuter. Jamais, jamais.

Déjà, quand est-ce que vous nous consultez ? Depuis le début, je vous parle de communication. La communication est très descendante. Il n'y a absolument pas de communication sur ce genre de projet, alors que si on était mis dans la boucle sur le projet, peut-être que dans la discussion - je crois toujours en l'intelligence collective -, peut-être que l'on aurait pu trouver un autre phasage, des moyens de financement. On aurait peut-être pu dégager des marges dans certains endroits et pas d'autres. On aurait aussi peut-être pu faire des choix collectifs. C'est dommage. Le Musée, il en faut un, je suis d'accord, mais avec les chiffres que vous nous présentez, je pense qu'il faudra que l'on s'en tienne à la phase 1. Je suis d'accord avec Monsieur DE MARNIX, il serait dommage de n'avoir que la phase 1. Il manquerait un gros morceau du musée.

Monsieur le Maire : Je crois qu'on a terminé.

Mme PIOT : On est un groupe et Alain BACHE a très bien dit ce que je voulais dire. Ce n'est pas Alain, Frédéric, Céline qui parlons, c'est le groupe Le Nouvel Elan Populaire. Par contre, Monsieur ARA est allé un peu vite en disant que trois groupes d'opposition étaient contre le Musée. Non, pas du tout. Ce sera peut-être marqué au PV pour votre prise de parole, mais entendez bien qu'on est pour le Musée.

Monsieur le Maire : Ne relancez pas. J'ai une pensée émue pour les auditeurs de MDM que je salue, mais c'était vraiment « *On a perdu la 7^{ème} compagnie* ». On ne comprenait plus rien.

Est-ce qu'on peut acter que ce débat a eu lieu ? Y a-t-il des gens qui s'opposent au fait que ce débat ait eu lieu ?

Conformément aux dispositions contenues à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire constitue un élément substantiel lié à l'adoption du budget primitif. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget est obligatoire dans les communes 3 500 habitants et plus,

Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE,

ARTICLE 1 -

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires au titre de l'année 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
28	0	7	0

ADOPTE

Adopté à la majorité des suffrages exprimés avec 7 abstentions (M. Bruno MINDE, M. Mathieu ARA, Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Mme Marie-Pierre GAZO, Mme Éliane DARTEYRON, M. Bruno ROUFFIAT, M. Pierre MERLET-BONNAN).

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Je donne la parole à Farid HEBA.

M. HEBA : Je voulais revenir sur le DOB. Sur le tableau page 5 sur l'encours de dette de 2010-2025, je ne veux pas revenir sur les années 2010-2016, mais j'ai constaté qu'à partir de 2017, la dette commence à diminuer progressivement. C'est une politique de remboursement ou une réduction de recours à l'emprunt, tout simplement. Après, il y a une stabilisation autour de 2022-2025 et les dernières années montrent une tendance à la stabilisation de la dette, bien qu'un nouvel emprunt mobilisable, ou pas, soit prévu en 2025, ce qui portera la dette à 37 millions d'euros environ en fin d'année.

Je voudrais juste souligner que l'évolution de l'encours de la dette de la Ville montre une gestion responsable et maîtrisée des finances publiques et l'anticipation de cet emprunt en 2025 pour moi reste mesurée et intégrée dans une stratégie de gestion prudente qui permettra de continuer à financer d'autres projets et je sais qu'il y en a encore beaucoup. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Farid.

Dans le cadre du réaménagement de la Plaine des Sports Camille Pédarré et de l'amélioration des conditions de jeu sur les courts de tennis, la Ville a décidé de couvrir et de rénover la surface de jeu de deux courts de tennis du site de la Hiroire (délibération n°2023/03-0064 du 2 mars 2023 portant approbation du projet et du plan de financement).

Pour ce projet, le Stade Montois Omnisports section tennis a obtenu une subvention de la part de la Fédération Française de Tennis (FFT) d'un montant de 40 000 €, que le SMO a, avec l'accord de la FFT, souhaité reverser à la Ville en vue de la réalisation du projet.

La Ville et l'association ont ainsi conclu une convention d'offre de concours portant participation financière, approuvée par délibération n°2023-09/0194 le 21 septembre 2023.

En 2024, le Stade Montois Omnisports a réussi à obtenir une subvention supplémentaire de 15 000 € de la part du FFT et souhaite reverser la somme à la Ville pour la réalisation du projet.

Ainsi, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'offre de concours ci-joint.

M. HEBA : Ce matin, il y avait l'avant-dernière réunion de chantier. Le projet est pratiquement finalisé. La mise à disposition de cet équipement va être officielle d'ici une quinzaine de jours. Il reste encore quelques détails à régler, notamment le Consuel par rapport à l'électricité.

Le Stade Montois tennis paddle, c'est pratiquement 413 licenciés sur la saison 2023-2024. Je crois que c'est en augmentation pour cette saison 2024-2025.

Je voudrais rajouter que le tennis poursuit son développement et cette nouvelle salle permettra d'accueillir de nouveaux licenciés. On le voit dans beaucoup de structures sportives de Mont de Marsan où cet après-JO draine beaucoup de jeunes dans nos sections sportives. Merci.

Monsieur le Maire : Il est bien qu'une fédération s'y mette aussi un petit peu. Je vous conseille d'aller voir ce site. Je pense qu'il sera ouvert avant l'été. Il fait écho à un autre site sur lequel on est partie prenante avec une infrastructure où il y a du photovoltaïque du côté de l'Argenté, où il y a un peu moins de courts de tennis, de courts en quick, mais il y a des besoins, notamment quand il pleut. On doit pouvoir arriver, avec des solutions un peu intelligentes, à le finaliser. C'est l'Etoile.

F. HEBA : Je voulais rajouter que ce projet a pu se faire avec la volonté des élus, la concertation avec le club, le portage financier et je remercie le Département qui a participé ainsi que l'Etat.

M. Jean-Noël CAPDEVILLE : Puisque vous avez élargi la discussion, je voudrais poser une question. Dans le DOB, il y avait une ligne qui représentait la construction d'une aire de lancer de javelot pour 111 000 €. Je suis allé la voir et j'espère que cela ne concerne pas que l'aire de lancer de javelot. Ce sont les aires de lancer, d'accord. C'est tout l'ensemble. Je trouve cela déjà assez coûteux, mais cela semble de qualité. C'est l'ensemble des aires. Merci. C'est mon côté professionnel qui revenait.

Monsieur le Maire : On aura un sujet sur l'ASPTT qui est un des gros clubs avec 800 licenciés, je

crois. Il y a un peu de culture, mais il y a du sport, loisirs, etc., avec un peu de compétitions. Il y aura un sujet bâtiminaire sur un bâtiment un peu à l'ancienne. J'essaierai de mettre autour de la table, et je crois que le Conseil Départemental le souhaite aussi, les différents intervenants de façon à ce qu'on puisse leur trouver une solution parce que la toiture commence à donner des signes de fatigue. L'ASPTT est un super club avec un super état d'esprit. Très bonne gestion. Tout repose sur un état d'esprit exceptionnel. Il faut que l'on soit au rendez-vous, même si ces infrastructures leur appartiennent, avec un bail emphytéotique parce que les ASPTT ne sont plus du tout soutenues par la Maison de la Poste. Il faut que l'on soit présents là-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023/09-0194 en date du 21 mars 2023 du Conseil Municipal portant acceptation d'une offre de concours et modification de son plan de financement,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de financement entre la commune de Mont de Marsan et l'association Stade Montois Omnisports,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Approuve les termes du projet d'avenant n°1 à la convention d'offre de concours portant participation financière de l'association Stade Montois Omnisports pour la réalisation de la couverture de courts de tennis à la Plaine des Sports Camille Pédarré,

ARTICLE 2 -

Modifie le plan de financement de l'opération comme suit :

Financeurs	Assiette éligible	Pourcentage demandé	Subvention demandée
DSIL 2023	550 127 euros	30%	165 038 euros
Fédération Française de Tennis	742 517 euros	7,4%	55 000 euros
Conseil Départemental des Landes	500 000 euros	17,2 %	85 888,40 euros
Stade Montois Omnisport	742 517 euros	6,7%	50 000 euros
Ville de Mont de Marsan	742 517 euros	52 %	386 590,60 euros

ARTICLE 3 –

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
35	0	0	0

ADOpte A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Il évolue tout au long de l'année, tant en fonction des différents projets menés que des besoins de la collectivité.

Il est dès lors proposé d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit pour tenir compte de l'évolution des besoins et optimiser le fonctionnement des services :

➤ **Création d'emplois au 1^{er} mai 2025 (iso-effectif)**

Un agent du parc technique municipal (responsable d'unité) a réussi le concours de technicien territorial. Afin de valoriser le parcours de cet agent, des missions complémentaires (catégorie B) vont lui être confiées. Il est donc proposé de créer le poste suivant afin de pouvoir le nommer (son emploi initial sera supprimé à l'issue de sa période stage si titularisation) :

- Création d'un emploi dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux à temps complet.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan selon les termes détaillés supra

ARTICLE 2 -

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
35	0	0	0

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour aider les collectivités dans leur recrutement (besoin temporaire ou remplacement), le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale Landes (CDG40) dispose d'un service de remplacement et propose aux collectivités d'y adhérer.

Une mise à jour de la convention d'adhésion au service « remplacement » délibérée le 5 septembre 2018 est proposée par le CDG40.

Les ajouts sont les suivants :

- Article 2 : Les différentes natures des interventions du service remplacement sont précisées (portage de contrats pour le compte des collectivités, recherche simple de candidats, recherche et embauche d'agents mis à disposition, aide au recrutement).
- Article 4 : Obligation de la collectivité d'informer le CDG40 avant toute action notamment en matière de disciplinaire à destination de l'agent mis à disposition.
- Article 5 : Les conditions de recrutement et de rémunération des agents devra tenir compte de la technicité, des missions exercées ainsi que de l'expérience de l'agent.
- Article 6 : Les éléments nécessaires à l'établissement de la paye devront être adressés chaque mois au CDG40, à défaut la paye ne pourra intervenir que le mois suivant.
- Article 7 : Les intéressés recrutés pour une durée de 6 mois ou plus se verront proposer l'adhésion au contrat du CDG en matière de prévoyance.
- Article 9 dans sa globalité : La facturation du service de recherche de candidats par catégorie. Absence de facturation en cas d'embauche par l'intermédiaire du service de remplacement.

Les personnes sont recrutées par voie contractuelle et mises à disposition de la collectivité par le CDG. La collectivité fixe les conditions de travail, dirige et contrôle les tâches qui lui sont confiées à la personne recrutée.

La collectivité participe aux frais de gestion engagés par le CDG40. Cette participation est calculée sur la base de la totalité des rémunérations brutes versées aux agents mis à disposition. Son taux est fixé par délibération du Conseil d'Administration du CDG40. Le taux en vigueur à la date de la présente convention est de 8%.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le projet de convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3 avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Approuve la convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes pour une durée indéterminée, dont le projet est joint en annexe,

ARTICLE 2 -

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
35	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Centre de Gestion des Landes propose aux collectivités qui le souhaitent la mise à disposition d'un service social au profit de leur personnel.

L'objectif premier de ce service social non facturé est de garantir un certain bien-être aux agents, en proposant un accompagnement social et des recherches de solutions tout en favorisant l'harmonie entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Une mise à jour de la convention de mise à disposition d'un travailleur social délibérée en septembre 2021 est proposée par le CDG40.

Les ajouts sont les suivants :

- Article 1 : Cette intervention a lieu sous réserve que l'agent ne bénéficie pas déjà d'un accompagnement social par ailleurs (Conseil Départemental, CCAS ...), auquel cas le travailleur social du CDG ne peut intervenir qu'en complémentarité.
- Article 1 A Missions des travailleurs sociaux :
 - Hébergement : Orientation vers les dispositifs d'hébergement et réalisation des demandes SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation).
 - Mobilité : Partenariat avec les associations et les entreprises d'insertion en matière d'aide à la mobilité, aide au financement d'une location ou d'un achat de véhicule ...
- Article 1 B Modalités concrètes d'intervention : L'intervention du travailleur social, sous réserve de l'accord de l'agent, se fait en lien avec la collectivité, dans le cadre d'un travail de concertation avec l'employeur d'une part, dans le respect des principes de confidentialité et de secret professionnel d'autre part. Enfin, le travailleur social s'appuie sur les différents services du CDG (médecine, instances, maintien dans l'emploi, PPS, carrières, juridique ...) pour apporter les réponses les plus adéquates aux problématiques rencontrées par les agents.

Les missions collectives ne sont plus intégrées dans la présente convention. Elles avaient pour but de sensibiliser une partie ou l'ensemble du personnel à une information d'ordre sanitaire, social, professionnel ... générale ou propre à la collectivité (organisation de campagnes de sensibilisation en lien avec les services compétents ; élaboration de supports d'information mis à la disposition des agents).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 3

avril 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Approuve la convention de mise à disposition d'un travailleur social du Centre de Gestion des Landes pour une durée de trois ans, dont le projet est joint en annexe,

ARTICLE 2 -

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour	Contre	Abstention	Non participation au vote
35	0	0	0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

AJOURNÉE

Par délibération en date du 25 novembre 2015, le conseil municipal de Mont de Marsan a approuvé, après désaffectation et déclassement du domaine public, la cession à Madame LT d'une partie d'espace vert située 10 rue du Hameau des Pins d'une superficie de 156 m² (parcelle aujourd'hui cadastrée AW 1008).

A la suite de cette acquisition, Madame LT a fait construire une extension de sa maison, un muret permettant de délimiter cette nouvelle partie de terrain et de la séparer du domaine public et fait réaliser des aménagements paysagers (aménagement d'une allée...).

Au mois d'août 2024, à l'occasion de travaux d'assainissement réalisés sur la voirie devant chez elle, Mont de Eau Agglo a constaté la présence, sous le terrain de Madame LT (partie anciennement domaine public), de deux canalisations d'eaux usées, l'une desservant sa propriété, l'autre desservant celle de son voisin.

Aucune servitude n'apparaît sur l'acte de vente et l'acquéreuse n'a jamais été informée de la présence de cet ouvrage par les services municipaux lors de la vente.

Ces canalisations, en fibre de béton, se sont avérées poreuses et devaient par conséquent être changées. La partie de terrain située en surface des ouvrages défectueux commençait par ailleurs à s'affaisser.

S'agissant de la canalisation desservant la propriété du voisin, une solution technique consistant en la condamnation de l'actuelle canalisation et la création d'une nouvelle a pu être proposée.

Mont de Eau Agglo a donc fait procéder, à ses frais, à la condamnation des deux anciennes canalisations défectueuses, et à la création d'une nouvelle canalisation pour la propriété voisine jusqu'à la limite de propriété.

S'agissant de la propriété de Madame LT, la création d'une canalisation partant de la nouvelle propriété, jusqu'au regard préexistant à la vente (sur domaine privé) a été réalisée par une entreprise privée missionnée par la propriétaire.

Par courrier en date du 23 septembre 2024, Madame LT a adressé à la commune un recours gracieux tendant à l'indemnisation du préjudice né de la prise en charge de ces travaux dont le montant total s'élève à la somme de 3 357.20 € TTC.

En effet, n'ayant pas été informée par la commune de la présence des canalisations sous sa parcelle acquise en 2016, l'acquéreuse n'a pas pu, en amont des aménagements opérés sur sa propriété, solliciter les services municipaux ou faire réaliser les travaux nécessaires à la modification de ces canalisations et branchements.

La collectivité a dès lors commis une faute de nature à engager sa responsabilité, laquelle a engendré un préjudice financier pour Madame LT.

C'est dans ce contexte que les parties ont décidé de recourir à la voie amiable pour mettre un terme définitif à ce différend, solution qui apparaît comme la meilleure à tous points de

vue.

À titre d'indemnisation du préjudice subi, la Ville de Mont de Marsan accepte de prendre à sa charge la quotité des frais de réfection correspondant à la partie de canalisation d'assainissement située sous l'ancienne emprise du domaine public (de l'ancienne limite de propriété au regard le plus proche situé sur le domaine public actuel), qui aurait, si l'ouvrage avait été connu lors de la signature de l'acte, été remis à neuf, préalablement à la vente, par la Commune.

Cette prise en charge s'élèvera à 2 238.13 € TTC, correspondant aux deux tiers de la facture définitive. Madame LT accepte quant à elle de prendre à sa charge la quotité restante des frais de réfection, lesquels correspondent à la remise en état de la canalisation sur la partie historique de sa propriété.

Monsieur le Maire : Merci. Avez-vous des questions ou des demandes de précisions ?

M. DUTIN : Des demandes de précisions. Je n'ai pas très bien compris. Vous nous demandez d'approuver la signature d'un protocole qui n'est pas joint. Je crois qu'il faut repousser cette délibération pour que notre assemblée soit totalement informée sur les tenants et les aboutissants de ce protocole et éventuellement, puisqu'il y a eu une cession, vérifier les informations qui ont pu être données aux uns et aux autres par le notaire rédacteur de l'acte. On sait très bien qu'il y a un certain nombre d'investigations qui doivent être réalisées, notamment au niveau de l'eau et de l'assainissement. Je ne vois pas pourquoi la Ville de Mont de Marsan prendrait à sa charge une responsabilité puisque manifestement, nous ignorions, nous, l'existence de ces canalisations. Il appartenait donc à celui qui doit assurer la régularité des transactions d'effectuer le nécessaire dans le cadre de sa responsabilité professionnelle.

À ce niveau-là, cela m'interpelle et puis, le sujet principal est quelle est la convention, quel est le protocole transactionnel, quelles sont les contreparties, quelles sont les différentes clauses ? Nous n'avons strictement rien. Ce qui m'ennuie, c'est que dans certaines délibérations, il y a une anonymisation des identités, dans d'autres non. Tout cela me pose question et j'aimerais avoir un certain nombre d'autres précisions et donc, je demande à ce que cette délibération soit renvoyée.

M. BAYARD : En effet, on peut comprendre qu'il vous soit difficile de vous prononcer à partir du moment où vous n'avez pas connaissance de l'ensemble des documents. Je déplore le fait que le protocole ne soit pas joint et que la convention ne soit pas jointe à la délibération. En effet, émettre un avis simplement sur les éléments qui sont communiqués dans cette délibération peut paraître un peu surprenant. Comme peut paraître surprenant le fait que le nom de la personne concernée n'apparaisse pas dans cette délibération alors que jusqu'à présent, dans toutes les délibérations on fait mention des gens qui, soit font acquisition, soit cèdent un bien, soit font l'objet d'une subvention dans le cadre des travaux et je pense notamment aux travaux de ravalements de façades.

Mon souhait est que l'on communique le nom de cette personne par souci d'égalité vis-à-vis de toutes les autres pour lesquelles on le communique. Il s'agit de Lucie THIBAUT qui est une fonctionnaire de la collectivité. C'est sans doute pour cela que l'on a fait preuve de discrétion.

Ensuite, reporter la délibération, je ne suis pas certain que cela pose problème à partir du moment où il est important que les élus aient connaissance de tous les éléments leur permettant d'émettre un avis.

Monsieur le Maire : On repousse cette délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code Civil, notamment les articles 2044 et suivants,

Vu la délibération en date du 25 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal de Mont de Marsan a autorisé la cession de parcelle cadastrée AW 1008 à Madame LT,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 24 mars 2025,

Considérant la demande d'indemnisation formulée par Mme LT en date du 23 septembre 2024 et la facture de travaux du 6 février 2025 s'élevant à la somme de 3 357,20 € TTC,

Considérant que Mme LT subi un préjudice financier trouvant sa cause dans un manque d'information de la Ville de Mont de Marsan lors de l'acquisition auprès de celle-ci d'une partie d'espaces verts située 10 rue du Hameau des Pins, au droit de sa propriété,

Considérant que pour mettre fin au litige à naître, les parties se sont rapprochées et ont convenu de concessions réciproques en vue de la conclusion d'un accord amiable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ARTICLE 1 -

Approuver les termes ci-dessus développés de la transaction permettant de régler à l'amiable le litige lié au réseau d'assainissement située sous la parcelle de Madame LT,

ARTICLE 2 -

Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

AJOURNÉE

La société ECO TRAITEMENT DU MARSAN exploite aujourd'hui sur la commune de Saint-Avit une plate-forme de transit soumise au régime de la déclaration au titre de la rubrique n°2517 de la nomenclature ICPE (la surface déclarée de la station de transit de produits minéraux est d'environ 7000 m²).

La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte impose de valoriser et recycler 70% des matériaux de déconstruction en 2020. Afin de se conformer à cette loi, l'entreprise ETM souhaite compléter ses activités par la mise en service d'une activité de recyclage de matériaux inertes.

Elle prévoit d'installer :

- un groupe mobile de concassage (CONCASSEUR KLEEMAN MR110), dont la puissance sera de 372 kW,
- un crible renforcé (CRIBLE TEREX 883), dont la puissance sera de 98kW.

Soit une puissance totale de 470 kW.

Cette installation de recyclage sera présente sur la plate-forme une à deux fois par an pour des campagnes de 3 à 6 semaines. Ces campagnes permettront de traiter environ 40 000 tonnes d'inertes qui seront commercialisés tout au long de l'année.

Cette nouvelle activité étant soumise à enregistrement au titre de la rubrique n°2515-1 de la nomenclature ICPE, la société a donc déposé en préfecture un dossier d'enregistrement au titre des ICPE relatif à l'augmentation de traitement de matériaux et de déchets inertes sur la commune de Saint-Avit.

Conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, ce dossier est soumis à consultation du public.

La consultation du public s'est déroulée pendant une durée de quatre semaines, du lundi 10 mars au lundi 7 avril 2025.

Pendant la durée de cette consultation, le public a pu prendre connaissance du dossier à la mairie de Saint-Avit aux jours et heures d'ouverture au public soit :

- lundi : de 8h à 12h et de 14h à 18h
- mardi, mercredi et jeudi : de 8h à 12h et de 14h à 17h
- vendredi : de 8h à 12h

Le public a pu consigner ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet. Les observations ont également pu être adressées par correspondance à Madame la Préfète et par voie électronique à l'adresse mail : pref-amenagement@landes.gouv.fr avant la fin du délai de consultation du public fixée au lundi 7 avril 2025 à 18h.

Un avis au public a été affiché à la mairie de Saint-Avit, commune d'implantation de l'ICPE et aux mairies de Mont de Marsan et Mazerolles, communes situées dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet en application des dispositions de l'article R. 512- 46-11 du code de l'environnement, quinze jours avant le début de la consultation du public, soit avant le 23 février 2025.

Le même avis est affiché par les soins du demandeur, dès le dépôt de sa demande sur le site de l'installation classée.

Enfin, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, ce dossier est soumis à l'avis du conseil municipal de Mont de Marsan car la commune est située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

M. MINDE : Avec l'équipe Marsan Citoyen, on a lu attentivement ce projet parce que c'est dans une zone qui nous intéresse beaucoup. Il va y avoir plusieurs questions.

La première, la rue Monge est à la fois sur Mont de Marsan et à la fois sur Saint-Avit. Dans la description, dans la fiche qui est jointe, dans le CERFA de demande, le document officiel, il est juste précisé rue Monge. Où est-ce que cela va être situé exactement ?

Deuxième question, il est précisé aussi dans ce document qu'il y a une notice environnementale qui est jointe. Elle n'est pas jointe.

Puisqu'on en vient aux questions suivantes qui concernent l'environnement justement, il est bien précisé que ce sont des matériaux inertes et des matériaux de déconstruction, voire de déconstruction de chaussée. Ce qui nous inquiète, c'est que pour éviter les poussières générées par les transports, le concassage et le traitement de ces déchets - parce que sur la zone dite de tri, il va y avoir un passage incessant de véhicules et d'engins de chargement, de gros engins de travaux -, on va arroser en permanence. C'est marqué chapitre 4.1 : arrosage pour éviter les poussières.

Ce qui nous inquiète beaucoup, c'est que le site n'est pas protégé. Il n'y a pas de récupération des eaux qui vont être polluées parce que ces eaux vont laver des poussières ; elles vont laver un sol qui est jonché de débris de chaussée, de matériaux et autres et une zone de tri.

Il est bien marqué dans la notice que l'eau va s'infiltrer dans le sol. Or, un peu plus loin, il est marqué que l'emprise du projet s'infiltrer dans le sol sur la surface du projet sur 1,8 hectares. Ce n'est pas rien. C'est situé dans une zone de répartition des eaux, comme toute la commune de Saint-Avit, page 5. Quand le projet a été déposé, je pense que l'on n'avait pas encore voté le projet de Malage. À Malage, l'installation de Malage, si vous vous rappelez bien, est liée à l'utilisation du puits pour l'arrosage de légumes bio. Elle est liée à l'utilisation du puits et du forage qui est situé derrière la maison qui est actuellement occupée.

Je suis allé voir. J'ai fait comme mon collègue, j'ai pris mon vélo et je suis allé voir. Effectivement, ce n'est pas très loin.

Est-ce qu'il y a eu une étude là-dessus sur l'infiltration qui pourrait aller polluer cette nappe phréatique ? Il n'y a pas eu d'étude...

On nous demande de nous prononcer sur une demande simplement puisque c'est la demande de projet, mais on n'a pas la notice environnementale et on n'a pas d'avis d'experts. On n'a rien du tout. Je ne suis pas contre le broyage. Je ne veux pas empêcher une entreprise de travailler, mais je pense que quand on arrose des gravats et des choses de ce type, il y a forcément une infiltration, une pollution.

Est-ce qu'il n'aurait pas été intéressant de récupérer ces eaux ? On ne peut même pas laver sa voiture chez soi. Donc, je ne comprends pas que l'on aille laver des camions qui passent à côté de futures installations où on va faire pousser des légumes pour nos enfants et nos anciens. J'aimerais bien avoir des éclaircissements là-dessus s'il vous plaît.

Mme BOURDIEU : Monsieur MINDE, vous pouvez déjà émettre des avis auprès de la Mairie de

Saint-Avit ou en ligne.

Monsieur le Maire : L'enquête publique va démarrer. C'est un projet sur Saint-Avit. Ici, on nous demande d'émettre un avis favorable ou défavorable. On est voisins. Il me convient tout à fait que l'on décale au regard des questions qui sont posées. Cela ne me pose aucun problème. On le fait passer en commission d'urbanisme et on le regarde.

M. A. BACHE : Ce sont des sujets qui sont complexes quand on parle d'environnement, d'industrie, etc. Il est plus facile d'être contre que de donner un avis favorable. Vous nous avez devancés. On allait vous proposer de faire le chemin que vous nous proposez, que l'on puisse émettre un avis une fois que nous aurons connaissance de l'enquête et des préconisations. À ce moment-là, notre Conseil sera habilité à donner un avis pour ou contre en fonction des éléments dont on aura connaissance et sur lesquels nous pouvons en tant que citoyens intervenir puisqu'il y a une enquête.

Monsieur le Maire : On est tous d'accord.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article R. 512-46-11,

Vu l'arrêté préfectoral DCPAT-BAE n°2025-61 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement concernant l'augmentation de capacité de traitement de matériaux et de déchets inertes sur la commune de Saint-Avit présentée par la société ECO TRAITEMENT DU MARSAN,

Vu le décret n°2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations,

Vu la demande d'enregistrement pour la « mise en service d'une installation mobile de concassage-criblage sur la commune de Saint-Avit »,

Vu l'avis de la commission « aménagement urbain, urbanisme, logement, travaux, voirie » en date du 24 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Emet un avis favorable/défavorable à la demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement déposée par la société ECO TRAITEMENT DU MARSAN relative à la mise en service d'une installation mobile de concassage-criblage sur la commune de Saint-Avit,

ARTICLE 2 -

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce ou document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses

M. CAPDEVILLE : Vous avez été destinataire, Monsieur le Maire, d'une demande de deux syndicats, CGT et la FSU, mais aussi de la Fédération Générale des Retraités de la fonction publique, d'une proposition de dénomination d'une rue ou d'un établissement public, dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la création de la Sécurité Sociale, au nom d'Ambroise Croizat qui a été un architecte important de cette magnifique maison qu'est la Sécurité Sociale et de tout ce qu'elle apporte en termes social pour nos citoyens.

Le groupe Le Nouvel Elan Populaire soutient cette demande et nous vous demandons d'y être attentif. Merci.

Monsieur le Maire : C'est noté. Je n'ai pas souvenir d'avoir eu ce texte entre les mains. On me dit que si. Je vais regarder.

Je vous remercie de nos échanges.

On peut ne pas aimer, mais je soutiens cette organisation, la Peña la Muleta et la Mairie de Saint-Perdon bénéficient de nos arènes depuis 2009. Suite à l'incendie qu'il y avait eu à Saint-Perdon, cela se passe à Mont de Marsan. Les taureaux sont arrivés du Portugal cette nuit. Ils sont beaux. C'est une novillada qui a lieu samedi à 16h.

Bonne soirée.

La séance levée à 20h44

Le(a) secrétaire de séance,

Jeanine LAMAISON



Le Maire,

Charles DAYOT



« Conformément aux dispositions réglementaires, l'intégralité des délibérations examinées et adoptées en séance du Conseil est publiée sur le site internet (lien) et disponible en consultation dans les registres réglementaires au service. »